

Séance du 17 avril 2019

Rapport N° 2019/098 et 149

COMPTE FINANCIER 2018

VOLETS BUDGETAIRE ET COMPTABLE

Présenté le 17 avril 2019

Par M Laurent PROBST, Directeur Général, Ordonnateur d'Île-de-France Mobilités ayant exercé au cours de la gestion du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 ;

Par M. Philippe ROMMELAËRE, Agent Comptable d'Île-de-France Mobilités ayant exercé au cours de la gestion du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

VOLET BUDGETAIRE

Sommaire

VOLET BUDGETAIRE	2
I. La section de fonctionnement d'Ile-de-France Mobilités en 2018	6
1. Recettes globales de fonctionnement : 6 661,923 M€ (6 639,620 M€ votés ; 100,3% réalisés).....	6
1.1. Versement transport : 4 493,956 M€ (4 483,228 M€ votés ; 100,2% réalisés)	6
1.2. Contributions statutaires : 1 276,049 M€ (100% des crédits ouverts)	7
1.3. Les transports scolaires : 131,403 M€ (138,099 M€ votés, 95% réalisés)	7
1.4. Les aides régionales sur des dispositifs de tarification sociale : 101,065 M€ (102,205 M€ votés, 99% réalisés)7	
1.6. Taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques : 92,915 M€ (88 M€ votés, 105% réalisés)...	9
1.7. Redevance d'accès SNCF Réseau : 154,402 M€ (154,200 M€ votés, 100% réalisés).....	9
1.8. Reprise de provisions : 31,389 M€ (31,389 M€ votés, 100% réalisés)	10
1.9. Recettes d'ordre 287,423 M€ (294 M€ votés, 98% réalisés).....	10
2. Les dépenses de fonctionnement : 6 008,141 M€.....	11
2.1. Les contrats RATP/SNCF/CT2 : une exécution budgétaire en phase avec les estimations budgétées : 5 110,564 M€ (5 125, 169 M€ votés ; 99,7%).....	11
2.2. Autres dépenses relatives au transport : 20,066 M€ (25,747 M€ votés, 78% réalisés)	12
a) PAM : 11,686 M€ (12,500 M€ votés, 93% réalisés).....	12
b) Autres dépenses : 8,380 M€ (14,247M€ votés, 58% réalisés).....	12
2.1. Les dépenses relatives aux transports scolaires : 140,411 M€ (142,919 M€ votés, 98% réalisés).....	12
2.2. Dépenses de tarification sociales : 9,723 M€ (10,200 M€ votés, 95% réalisés).	13
2.3. Imposition sur le matériel roulant, propriété d'Ile-de-France Mobilités (IFER) : 75,148 M€ (75,500 M€ votés, 100% réalisés).....	13
2.4. Redevance d'accès SNCF Réseau : 154,402 M€ (154,200 M€ votés, 100% réalisés).....	13
2.5. Charges financières : 27,981 M€ (36,258 M€ votés, 77,2 % réalisés)	13
2.6. Le remboursement du VT aux employeurs éligibles et les frais de gestion des organismes collecteurs : 51,981 M€ (54,119 M€ votés, 96% réalisés).....	14
2.7. Les études : 13,048 M€ (20,033 M€ votés, 65 % réalisés).....	14
2.8. Les coûts de fonctionnement d'Ile-de-France Mobilités : 62,877 M€ (74,445 M€ votés, 84 % réalisés)	14
2.9. Les charges exceptionnelles : 48,794 M€ (44,560 M€ votés ; 110% réalisés)	15
2.10. Les amortissements : 293,144 M€ (340 M€ votés ; 86% réalisés).....	15
2.11. Virement à la section d'investissement	15
II. La réalisation des investissements 2018 : les dépenses ont augmenté de 12% par rapport à 2017	16
1. Les dépenses d'investissements : 1 511,987 M€ (2 151,151 M€ de CP ouverts ; 70% réalisés).....	17
1.1 Les crédits gérés en AP/CP 1 123,961 M€ (1 175,256 M€ votés, 96% réalisé).....	17
a) Les subventions versées au titre du matériel roulant ferré : 731,066 M€	18

b)	Les subventions versées au titre du matériel roulant bus, tramway : 114,067 M€	18
c)	L'intervention financière d'Ile-de-France Mobilités au titre de la qualité de service : 158,750 M€.....	19
d)	Les dépenses sous maîtrise d'ouvrage Ile-de-France Mobilités : 120,040 M€	20
1.2	Les autres dépenses non pluriannuelles : 388,019 M€ (408,951 CP ouverts en 2018, 94,88% réalisé)	21
2.	Les recettes d'investissement : 1 368,620M€ (2 151,151 M€ de recettes prévues, 58,46% titres émis)	21
2.1	Le produit des amendes : 138,777 M€ (138 M€ votés, 101% réalisés).....	21
2.2	Les subventions d'investissement : 31,262 M€ (40 M€ votés, 78% réalisés).....	21
2.3	Autres recettes et écritures de régularisation : 29,946 M€ (11,954 M€ votés ; 250% réalisés)	22
2.4	Amortissement des immobilisations : 293,144 M€ (340,000 M€ votés ; 72% réalisés).....	22
2.5	L'affectation du résultat 2017 : 574,147 M€	22
2.6	L'emprunt : 300 M€ (509,238 M€ votés, 59% réalisés)	22
a)	Contexte économique et financier	22
b)	Caractéristiques des financements levés en 2018	24
c)	Caractéristiques de la dette fin 2018	25
d)	Perspectives d'annuités et d'encours de la dette au 31/12/2018.....	26
III.	Les restes à réaliser 2018 : 56,590 M€	26
IV.	Résultat de l'exercice et ratios financiers	27

- Le budget 2018 confirme le retour à l'équilibre du syndicat des transports d'Ile-de-France identifié en 2017 après les années 2015 et 2016 qui avaient été marquées par la problématique du financement du forfait Navigo à tarif unique. Les ressources pérennes convenues avec l'Etat suite aux démarches entreprises par la Présidente et concrétisées par la signature du protocole d'accord le 27 juin 2016, se concrétisent dans le budget 2018.

La section de fonctionnement est maîtrisée avec :

- un taux d'exécution des dépenses réelles de 99%, avec notamment la poursuite du développement de l'offre nouvelle pour près de 55 M€ (cout en année pleine 115 M€) dont 70% au titre du réseau Bus Paris et grande couronne, et le financement du fonctionnement du prolongement du tramway T3 à Porte d'Asnières inauguré en novembre 2018.
- un taux d'exécution des recettes réelles de 100,5%.

Le montant des dépenses réelles d'investissement s'élève à plus de 1 227 M€, supérieur de 12% par rapport à 2017. Les dépenses réelles ont été exécutées à hauteur de 95% et ont permis de poursuivre la mise en œuvre d'un programme d'investissement ambitieux, notamment sur le renouvellement du matériel roulant.

L'encours de dette au 31 décembre 2018 s'élève à 1 930 M€, en augmentation de 217 M€, pour un cout moyen de 1,61%.

Le résultat d'exécution 2018 est en phase avec la prévision initiale avec un excédent de 0,062 M€.

I. La section de fonctionnement d'Ile-de-France Mobilités en 2018

1. Recettes globales de fonctionnement : 6 661,923 M€ (6 639,620 M€ votés ; 100,3% réalisés)

Les recettes ont été exécutées à hauteur de 6 661 923 548 € pour 6 639 620 207 € de crédits votés, soit un taux de réalisation de 100,3%. Les recettes réelles¹ de fonctionnement ont un taux d'exécution de 100,5%.

L'ensemble des recettes de fonctionnement 2018 se répartit comme suit :

Recettes de fonctionnement	année 2018				taux d'exec 2017
	Credits votés	crédits titrés 2018	crédits non titrés	taux d'exec 2018	
VT yc compensation	4 483 228 000	4 493 956 426	10 728 426	100,2%	100,6%
Contributions statutaires	1 276 049 475	1 276 049 475	-	100,0%	100,0%
Transport scolaire	138 099 000	131 403 826	- 6 695 174	95,2%	101,0%
Subventions tarification RIF	102 205 600	101 064 964	- 1 140 636	98,9%	99,1%
autres subventions et recettes	72 448 931	93 319 665	20 870 734	128,8%	164,5%
TICPE	88 000 000	92 914 786	4 914 786	105,6%	100,0%
Redevance accès SNCF Réseau	154 200 000	154 402 044	202 044	100,1%	100,2%
reprise provisions	31 389 201	31 389 201	-	100,0%	100,0%
Ecritures d'ordre	294 000 000	287 423 159	- 6 576 841	97,8%	99,8%
Total recettes de fonctionnement	6 639 620 207	6 661 923 548	22 303 341	100,3%	100,6%
Total recettes réelles de fonctionnement	6 314 231 006	6 343 111 188	28 880 182	100,5%	100,6%

1.1. Versement transport : 4 493,956 M€ (4 483,228 M€ votés ; 100,2% réalisés)

En 2018, Ile-de-France Mobilités a titré 4 494 M€ de produits liés au versement transport, dont :

- 4 457 M€ de versement transport ;
- 35 M€ de compensation² estimée rattachée à l'exercice 2018, qui sera versée en 2019 ;
- 1,6 M€ lié à l'écart entre la compensation 2017 estimée fin 2017 et la compensation 2017 effectivement encaissée en 2018. L'écart impacte l'exercice 2018.

Ainsi le produit total du versement transport a progressé de +4,5% entre 2017 et 2018, ce qui était prévu à 0,2% près.

La prévision validée par la décision modificative n°1 au BP 2018 s'établissait à 4 483 M€.

L'atterrissage se situe donc 10 M€ au-dessus des crédits votés après DM1, ce qui s'explique pour bonne partie par :

¹Les recettes réelles s'entendent comme les recettes entraînant des mouvements réels : elles donnent lieu à encaissement, sont retracées en recettes du budget et sont exécutées par l'émission d'un titre de recette. Elles excluent donc les opérations d'ordre budgétaire puisque celles-ci ne donnent pas lieu à décaissement, comme les écritures liées aux amortissements.

² Compensation due par l'Etat du fait du passage de 9 à 11 salariés du seuil d'assujettissement au VT. La compensation est normalement versée trimestriellement le 2ème mois suivant la fin du trimestre, mais il s'avère que l'Etat la verse annuellement au mois d'avril N+1.

- 6 M€ liés à une régularisation comptable de l'ACOSS : après avoir versé à Ile-de-France Mobilités au mois de mai, 18 M€ de plus que la collecte effectivement constatée, l'ACOSS a commencé à régulariser le trop versé sur les versements suivants. Fin 2018, le surcroît encaissé par Ile-de-France Mobilités sur la période mai 2018 – décembre 2018 s'élevait encore à 6 M€ ; cette régularisation devrait prendre fin en mai 2019 ;
- 1,6 M€ d'écart lié à la différence entre la compensation 2017 estimée par Ile-de-France Mobilités fin 2017 et la compensation 2017 effectivement encaissée en 2018.

Le solde de l'écart peut s'expliquer par les diverses régularisations qui peuvent intervenir en cours d'année : redressements, erreurs de déclarations. Depuis 2006, les régularisations annuelles enregistrées par l'URSSAF d'Ile-de-France ont représenté en moyenne 0,40% de la collecte annuelle, pouvant parfois aller jusqu'à 0,70%.

1.2. Contributions statutaires : 1 276,049 M€ (100% des crédits ouverts)

Les contributions statutaires ont progressé de 0,8% par rapport à 2017 comme voté lors du budget primitif, alors que l'inflation en 2018 s'est établie à 1,85%.

	BP 2016	BP 2017	BP 2018	évol BP2018/BP2017
Contributions statutaires	1 255 875 097	1 265 922 099	1 276 049 475	10 127 376
Région	640 496 300	645 620 270	650 785 232.00	5 164 962
Ville de Paris	381 534 855	384 587 134	387 663 831.00	3 076 697
CD92	97 204 732	97 982 370	98 766 229.00	783 859
CD93	47 095 316	47 472 079	47 851 856.00	379 777
CD94	37 801 841	38 104 256	38 409 090.00	304 834
CD78	19 968 414	20 128 161	20 289 186.00	161 025
CD91	12 307 576	12 406 037	12 505 285.00	99 248
CD95	11 428 463	11 519 891	11 612 050.00	92 159
CD77	8 037 600	8 101 901	8 166 716.00	64 815

1.3. Les transports scolaires : 131,403 M€ (138,099 M€ votés, 95% réalisés)

L'évolution de la dotation globale de décentralisation (Loi du 13 août 2004³) est gelée par l'Etat depuis 2010, alors que dans le même temps, les dépenses ont été dynamiques du fait de l'augmentation du nombre d'élèves et étudiants handicapés pour lesquels Ile-de-France Mobilités doit assurer le transport scolaire. Le montant perçu en 2019 au titre de la DGD reste stable à 128,102 M€.

Par ailleurs, Ile-de-France Mobilités a perçu en 2019, 3,302 M€ de recettes de la part des familles et des départements pour les transports adaptés et les circuits spéciaux scolaires dans les départements de la grande couronne.

1.4. Les aides régionales sur des dispositifs de tarification sociale : 101,065 M€ (102,205 M€ votés, 99% réalisés)

Ces aides, versées par la Région Ile-de-France, contribuent au financement par Ile-de-France Mobilités des dispositifs de tarification spécifiques :

³ La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, détaille notamment les transferts de compétences décidés au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements. Ces transferts interviennent en matière de développement économique, de transport, d'action sociale, de logement, de santé, d'éducation. La région Île-de-France se voit par ailleurs confier au 1er juillet 2005 la gestion du syndicat des transports d'Ile-de-France.

- pour les collégiens et étudiants (création du titre Imagine R et son dézonage pendant les petites et grandes vacances) pour 23 900 000 € ;
- pour les personnes les plus démunies pour 75 440 000 € ; la Région intervient depuis 2006 dans le soutien aux déplacements en Ile-de-France des personnes les plus démunies. La contribution versée correspond aux modalités actées dans la convention conclue avec Ile-de-France Mobilités;
- pour les jeunes stagiaires de la formation professionnelle continue (gratuité des transports) pour 4 724 964 €.

1.5. Les autres subventions et recettes perçues : 93,320 M€ (72,449 M€ votés, 129% réalisés)

Il s'agit des recettes suivantes :

- des subventions perçues au titre des études d'infrastructures réalisées par Ile-de-France Mobilités pour 3,716 M€ financées par la Région, l'Etat et les départements franciliens pour une prévision de 2 M€. Elles concernent notamment le prolongement L1 à l'Est, les projets de télécabine, le pôle de Val de Fontenay, le bipole Gare de l'Est/Nord et les schémas directeur des lignes R et H. Par rapport à 2017, ces subventions ont diminué de 4,508 M€, en cohérence avec la baisse des dépenses d'études de fonctionnement ;
- des redevances de parcs relais et des revenus des immeubles: 6,566M€ perçus en 2018, supérieurs à la prévision de 4,6 M€ budgétés. Ce montant est stable par rapport à 2017 ;
- 34,5 M€ d'avoirs au titre des factures annuelles 2017 des opérateurs, versus un montant de 32,6 M€ anticipé dans le budget 2018. Ces factures n'étant reçues qu'en mars de l'année n+1, le montant définitif pour une année donnée n'est connu que l'année suivante. Ce montant de 34,5 M€ se décompose ainsi :
 - 19,007 M€ d'avoirs sur la RATP au titre de la facture 2017 ainsi qu'à la suite de résolution de contentieux fiscaux (CVAE),
 - 9,692 M€ d'avoirs supérieurs aux produits à recevoir estimés fin 2017 pour la facture annuelle de la SNCF ;
 - et 5,793M€ d'avoirs au titre des factures 2017 des CT3.

Ces écarts sont liés pour l'essentiel au montant définitif de recettes tarifaires et d'indicateurs de qualité de service.

- Une prévision de 46,500 M€ de produits à recevoir au titre de la facture 2018 de la SNCF, qui ne sera reçue et traitée qu'au cours du second trimestre 2019. Cet avoir est lié aux péages SNCF non dus du fait des trains supprimés en 2018 ainsi que des malus en termes de qualité de service et de réalisation d'offre.

Le total des participations publiques s'élève à 1 541,895 M€ en 2018, participations inférieures de 2,2% à celles versées en 2017 : ce sont les moindres subventions titrées envers l'Etat relatives aux études qui entraînent cette baisse.

Elles représentent 24,3% des recettes de fonctionnement.

Participations publiques 2018		1 541 895 047	
Région Ile-de-France	754 293 390	Départements	625 744 824
Contribution statutaire	650 785 232	Contribution statutaire	625 264 243
Subvention TST	72 440 000	Etudes	480 581
Subvention Cartes l'R	23 900 000	transport scolaire	830 621
Subvention Jeunes en insertion	4 724 964		
Etudes	2 443 194		
Etat	161 837 583	Autres (communes, groupements...)	19 249
Dotations transports scolaires	128 102 206		
Etudes	773 310		
Compensation VT	32 962 068		

1.6. Taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques : 92,915 M€ (88 M€ votés, 105% réalisés)

En application du protocole d'accord du 27 juin 2016 entre la Présidente de la Région et d'Ile-de-France Mobilités et le Premier Ministre pour financer la mesure du Passe Navigo à tarif unique, l'article 24 de la loi de finances pour l'année 2017 a amendé le code des Douanes et a majoré le tarif de la taxe intérieure de consommation des produits énergétiques (TICPE) sur les superciburants, dans la limite de 1,02 € par hectolitre, et sur le gazole, dans la limite de 1,89 € par hectolitre, vendus sur le territoire de la région Ile-de-France. Le produit annuel de cette mesure est plafonné à 100 M€ pour Ile-de-France Mobilités, au-delà le produit est reversé au budget général de l'Etat.

Alors que la prévision avancée par l'Etat prévoyait un produit de 100 M€ par an, en 2017, le montant encaissé de TICPE n'était que de 94 M€, baisse qui se confirme en 2018 avec un montant encaissé de 93 M€. Cette recette reste cependant supérieure aux crédits votés et révisés en DM1 2018 qui tenait compte de la nouvelle estimation du produit en 2018 (94 M€) et d'une régularisation de l'encaissement sur 2017 qui s'est finalement traduite par une charge exceptionnelle de 6 M€ (Cf. 2.9).

1.7. Redevance d'accès SNCF Réseau : 154,402 M€ (154,200 M€ votés, 100% réalisés)

Les péages SNCF Réseau payés dans le cadre du contrat avec SNCF Mobilité comportent trois composantes :

- la redevance de réservation (RR) calculée sur la base des kilomètres réservés, en fonction du type de ligne et de l'heure de passage ;
- la redevance de circulation (RC) calculée sur la base des kilomètres circulés ;
- La redevance d'accès (RA), le montant forfaitaire est arrêté dans le document de référence du réseau.

La redevance d'accès, toutefois, doit être versée réglementairement directement à SNCF Réseau. C'est pourquoi seule celle-ci apparaît directement dans les comptes d'Ile-de-France Mobilités. Cependant, afin de neutraliser l'impact de la TVA qui s'applique au paiement de la

redevance d'accès, un mécanisme de facturation avec la SNCF et validé par le ministère des finances a été mis en place en 2010⁴ qui entraîne une écriture, neutre budgétairement, équilibrée en dépenses et en recettes de fonctionnement.

Au total, la redevance d'accès payée par Ile-de-France Mobilités et fixée par SNCF Réseau est en croissance de 2,8% par rapport à 2017, selon les barèmes fixés dans le Document de Référence du Réseau.

1.8. Reprise de provisions : 31,389 M€ (31,389 M€ votés, 100% réalisés)

La Cour Administrative d'Appel (CAA) de Paris a rendu le 27 décembre 2017 un arrêt relatif à la procédure de contentieux entre Ile-de-France Mobilités et SNCF Mobilités portant sur des litiges fiscaux. Pour mémoire, ces litiges fiscaux portaient sur les calculs de la CVAE, de la taxe ARAF et de la taxe EPSF. L'arrêt de CAA de Paris :

- confirme que la contribution C2 doit être exclue de l'assiette de calcul de la CVAE ;
- confirme que le droit fixe perçu par l'ARAFER doit être pris en charge par Ile-de-France Mobilités ;
- confirme que la redevance d'accès doit être prise en compte dans l'assiette de calcul des droits perçus par l'EPSF et l'ARAFER.

Ile-de-France Mobilités et SNCF Mobilités ont convenu de ne pas faire appel de cette décision.

La mise en œuvre de cette décision a entraîné le règlement par Ile-de-France Mobilités à SNCF Mobilités un montant de 14,009 M€ pour les années 2010 à 2016⁵, exception faite des années 2012 et 2013 pour lesquelles un désaccord subsiste toujours entre Ile-de-France Mobilités et la SNCF, que la SNCF valorise à hauteur de 7 M€. Par conséquent, afin de mettre en œuvre cette décision, Ile-de-France Mobilités a repris les provisions constituées à ce titre depuis 2010, à l'exception des exercices 2012 et 2013, soit un montant total de 31,389 M€. Une provision de 7 M€ est donc maintenue au titre des exercices 2012 et 2013 dans l'attente d'un arbitrage final partagé avec SNCF.

1.9. Recettes d'ordre 287,423 M€ (294 M€ votés, 98% réalisés)

Il s'agit :

- de recettes relatives à l'amortissement des subventions d'investissement versées pour un montant de 98,345 M€ ;

- de la neutralisation budgétaire de l'amortissement des subventions d'investissement versées pour 189,078 M€.

⁴ Afin d'éviter un frottement fiscal, un système de refacturation a été mis en place : IdFM paie la redevance d'accès TTC à SNCF Réseau, cette charge est annulée par une recette SNCF Mobilité équivalente TTC (qui apparaît dans les recettes du budget du IdFM). En parallèle, la contribution versée à SNCF Mobilité HT comprend cette redevance afin de rembourser SNCF Mobilité. In fine, la charge qui pèse sur IdFM correspond à la redevance HT et ce dispositif est neutre pour SNCF Mobilité.

⁵ Comptabilisé en dépenses de fonctionnement

2. Les dépenses de fonctionnement : 6 008,141 M€

Les crédits de dépenses de fonctionnement ont été exécutés à hauteur de 90% et à hauteur de 99% dépenses réelles de fonctionnement⁶.

Dépenses de fonctionnement		2018				
		Crédits votés	Crédits mandatés	crédits non exécutés	Taux d'exéc 2018	Taux d'exec 2017
Exploitation régulière	Exploitation régulière RATP	2 014 084 000	2 014 084 000	- 0	100%	96%
	Exploitation régulière SNCF	2 294 655 000	2 285 162 220	- 9 492 780	100%	97%
	Exploitation régulière CT3-DSP	816 430 000	811 318 217	- 5 111 783	99%	100%
	Autres(Navettes aut., convoit.,PAM, TAD,AME ...)	25 747 000	20 066 773	- 5 680 227	78%	73%
Transport scolaire	Transport scolaire	142 919 240	140 027 085	- 2 892 155	98%	94%
Tarification sociale	Chèque mobilité	1 300 000	825 681	- 474 319	64%	83%
	Améthyste anciens combattants	8 900 000	8 897 641	- 2 359	100%	92%
Redevances/taxes	IFER	75 500 000	75 147 922	- 352 078	100%	100%
	Redevance accès SNCF Réseau	154 200 000	154 402 044	202 044	100%	100%
Gestion de la dette et du VT	charges financières	36 258 900	27 981 386	- 8 277 514	77%	73%
	Coûts de gestion du VT	54 119 000	52 018 794	- 2 100 206	96%	101%
Budget courant	Masse salariale	30 977 880	27 883 090	- 3 094 790	90%	100%
	Charges fonctionnement	41 954 740	34 971 117	- 6 983 623	83%	99%
	Etudes	20 033 470	13 048 481	- 6 984 989	65%	83%
	Impôts et taxes	1 513 000	22 712	- 1 490 288	2%	67%
Autres charges	Exceptionnelles et autres	560 000	5 140 214	4 580 214	918%	188%
	Provision	44 000 000	44 000 000	-	100%	100%
	Amortissement	340 000 000	293 143 971	- 46 856 029	86%	97%
	Ecritures d'ordre	-	-	-	-	61%
	Virement de sect.	536 467 977	-	- 536 467 977	0%	0%
Total dépenses de fonct.		6 639 620 207	6 008 141 348	- 631 478 859	90%	92%
Total dépenses réelles de fonct.		5 719 152 230	5 670 997 378	- 48 154 852	99%	97%

2.1. Les contrats RATP/SNCF/CT2 : une exécution budgétaire en phase avec les estimations budgétées : 5 110,564 M€ (5 125, 169 M€ votés ; 99,7%)

Pour les contrats RATP, SNCF et les contrats de type 3, les crédits mandatés incluent à la date de la clôture des comptes, les charges à payer relatives à l'estimation de la facture définitive de chaque opérateur, qui est transmise à Ile-de-France Mobilités fin mars et sera payée après vérification.

Ces éléments ne sont donc qu'une estimation réalisée notamment d'après des éléments rendus partiellement disponibles par les transporteurs à la date de clôture des comptes.

Les crédits mandatés au compte financier 2018 relatifs aux contrats RATP/SNCF sont les suivants :

- Pour la RATP : 2 014,084 M€ ;
- Pour la SNCF : 2 285,162 M€ ;
- Pour les CT3 : 811,318 M€.

Les prévisions de factures annuelles prévoient une consommation des crédits à 99,7%.

Même si les recettes directes, c'est-à-dire le produit des ventes de titres des transporteurs, ne sont pas intégrées dans le budget d'Ile-de-France Mobilités, leur évolution impacte la contribution d'Ile-de-France Mobilités au financement des charges des entreprises de transport. Le montant définitif des recettes directes n'étant connu que fin mars n+1, Ile-de-

⁶ Les dépenses réelles s'entendent comme les dépenses entraînant des mouvements réels : elles donnent lieu à décaissement, sont retracées en dépenses du budget et sont exécutées par l'émission d'un mandat.

France Mobilités réalise une prévision de ces recettes lors de l'élaboration des charges à payer au titre des contrats d'exploitation arrêtées en décembre n-1.

La prévision des recettes de trafic retenue au BP 2018, prise en compte pour calculer les contributions à verser aux entreprises, s'élevait à 3 552 M€ HT.. Les recettes en cumul de l'année, telles qu'arrêtées dans le cadre de la détermination des charges à payer 2018, se situent à 3 584 M€ HT⁷.

Du point de vue de l'évolution des recettes de trafic, l'année 2018 est positive et marque la poursuite de la croissance soutenue de 2017, du fait :

- d'une année 2018 qui se caractérise par une nouvelle croissance de l'emploi salarié francilien : +1,1% entre le troisième trimestre 2018 et le troisième trimestre 2017⁸ ;
- d'une fréquentation touristique toujours en hausse, avec une augmentation de 3,8% des nuitées en Ile-de-France entre le quatrième trimestre 2018 et le quatrième trimestre 2017.

2.2. Autres dépenses relatives au transport : 20,066 M€ (25,747 M€ votés, 78% réalisés)

a) PAM : 11,686 M€ (12,500 M€ votés, 93% réalisés)

Les dépenses afférentes aux déplacements des personnes à mobilité réduite s'élèvent à 11,686 M€, en phase avec la prévision.

b) Autres dépenses : 8,380 M€ (14,247M€ votés, 58% réalisés)

Il s'agit notamment des crédits au titre du :

- transport à la demande, qui ont été consommés à hauteur de 3,883 M€, montant légèrement supérieur à 2017 mais inférieur aux crédits votés (5,2M€),
- la politique de covoiturage dont les crédits ont été consommés pour 1,872 M€ ;
- la mise en service de la navette autonome à la Défense (0,231 M€) ;
- les dépenses au titre du PDU (0,412 M€ réalisés conformément aux crédits votés) ;
- et des dépenses au titre des bonus qualité de service (1,9M€ réalisés contre 2,4M€ de crédits votés).

2.1. Les dépenses relatives aux transports scolaires : 140,027 M€ (142,919 M€ votés, 98% réalisés)

⁷ Les recettes réalisées ne sont pas corrigées de l'effet de la tarification incitative mise en œuvre pendant les épisodes de pollution car la compensation de ladite tarification ne sera précisément calculée que lorsque les ventes de l'année consolidées seront disponibles.

⁸ Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee.

Ce montant se décompose en dépenses au titre des transports scolaires de 138,056 M€, du forfait Imagine R boursier pour 1,877 M€ et du remboursement au CD77 des frais de charges courantes pour 0,478 M€.

Pour mémoire, afin d'apprécier les dépenses d'Ile-de-France Mobilités au titre des transports scolaires, il convient d'intégrer la perte de recettes liée aux forfaits Imagine R scolaire (164 M€). Au total, les dépenses engagées par Ile-de-France Mobilités, au titre des dépenses de transports scolaires de l'année 2018, s'élèvent à 304,411 M€, à comparer à la DGD versée par l'Etat de 128,102 M€ soit un différentiel de 176,309 M€.

2.2. Dépenses de tarification sociales : 9,723 M€ (10,200 M€ votés, 95% réalisés).

Les crédits concernant les mesures d'une part, d'aide à l'acquisition par les anciens combattants de forfaits Améthyste (8,897 M€) et d'autre part, pour de la distribution des chèques-mobilité (0,825 M€) ont été exécutés à 95%.

2.3. Imposition sur le matériel roulant, propriété d'Ile-de-France Mobilités (IFER) : 75,148 M€ (75,500 M€ votés, 100% réalisés)

Depuis 2010, Ile-de-France Mobilités est redevable de l'impôt, institué par la Loi Grand Paris⁹, sur le matériel roulant dont elle est propriétaire depuis la loi ORTF. Cet impôt permet à la Société du Grand Paris de financer une partie des travaux d'infrastructures nécessaires au nouveau réseau. Le montant mandaté issu de l'inventaire physique au 1er janvier 2018 tenu par la RATP, s'élève à 75,148 M€.

2.4. Redevance d'accès SNCF Réseau : 154,402 M€ (154,200 M€ votés, 100% réalisés)

La redevance d'accès SNCF Réseau a été exécutée à hauteur de 100% (Cf. I.1.7).

2.5. Charges financières : 27,981 M€ (36,258 M€ votés, 77,2 % réalisés)

Les charges financières acquittées au titre de l'exercice 2018 s'élèvent à 28 M€. Elles se composent :

- Des intérêts de la dette, à hauteur de 27,7 M€ ;
- Du coût des lignes de trésorerie à hauteur de 0,052 M€ ;
- Des commissions versées aux banques (frais de dossier, commissions d'agent payeur sur les financements directs) : 0,040 M€
- Des prestataires extérieurs intervenant sur la dette (arrangeurs, avocats, agence de notation, conseil ponctuel) : 0,174 M€

⁹ Loi du 3 juin 2010, article 11

Ce poste est relativement stable par rapport à 2017 (+0,6%). Ceci s'explique notamment par une mobilisation d'emprunt moindre que prévu et surtout mobilisé tardivement fin 2018, de sorte que l'exercice n'a supporté que peu d'intérêts sur cette nouvelle ligne.

Par ailleurs, le décalage de la mise en œuvre des programmes de financement obligataires à court et long terme a induit un report sur l'exercice 2019 des commissions associées, notamment la commission de placement de la 1^{ère} émission.

2.6. Le remboursement du VT aux employeurs éligibles et les frais de gestion des organismes collecteurs : 51,981 M€ (54,119 M€ votés, 96% réalisés)

11 M€ correspondent aux remboursements effectués par le Ile-de-France Mobilités sur demande des employeurs au titre du personnel logé et du personnel transporté par les employeurs eux-mêmes et pour les employeurs situés en ville nouvelle ou au titre de l'indu.

Par ailleurs, Ile-de-France Mobilités reverse aux URSSAF et aux organismes collecteurs 1% du versement transport au titre de sa contribution aux frais de gestion, soit un montant de 40,981 M€.

2.7. Les études : 13,048 M€ (20,033 M€ votés, 65 % réalisés)

Les études en section de fonctionnement relèvent de deux catégories :

- les audits et les études générales amont pour un montant de 7,912 M€ ;
- les études menées dans le cadre du contrat de projet et de contrats particuliers pour 5,561 M€. Ces études correspondent essentiellement aux projets du prolongement de la ligne 1, d'études de pôles multimodaux, ou du câble A.

Ces études sont cofinancées suivant le cas par l'Etat, la Région et les Conseils Départementaux. Cependant, 20% du coût de ces études reste à la charge d'Ile-de-France Mobilités soit le poids de la TVA qui n'est actuellement pas prise en compte par les financeurs.

2.8. Les coûts de fonctionnement d'Ile-de-France Mobilités : 62,877 M€ (74,445 M€ votés, 84 % réalisés)

➤ Les frais de personnel : 27,883 M€ (30,978 M€ votés, 90 % réalisés)

Les frais de personnel ont été exécutés en deçà de la prévision : les recrutements des postes dans le cadre de la réorganisation d'Ile-de-France Mobilités, ayant été plus longs qu'envisagés et n'ayant été pourvus pour une grande partie qu'au second semestre 2018.

➤ Les dépenses de fonctionnement : 34,971 M€ (41,955 M€ votés, 83 % réalisés)

Le taux de réalisation des dépenses courantes est en deçà des prévisions budgétaires. L'augmentation de ces dépenses de 2,6 M€ par rapport à 2017 est due essentiellement aux frais de maintenance informatique.

➤ Les impôts et taxes : 0,023 M€ (1,513 M€ votés, 2% réalisés)

Ces dépenses correspondent au foncier acquis par Ile-de-France Mobilités dans le cadre des projets d'infrastructure ainsi que pour la construction de dépôts bus. Les crédits sont bien en deçà de la prévision, à la suite de difficultés rencontrées dans l'analyse des rôles reçus en toute fin d'année. Ces dépenses pèseront sur l'exercice 2019.

2.9. Les charges exceptionnelles : 49,140 M€ (44,560 M€ votés ; 110% réalisés)

Il s'agit pour l'essentiel :

- de la provision constituée conformément à la décision du Conseil de juillet 2018 relative à la tarification applicable aux bénéficiaires de l'AME, à hauteur de 44 M€ au titre du remboursement des forfaits à tarifs réduits non délivrés aux bénéficiaires de l'AME ;
- d'un mandat de régularisation à la suite de l'encaissement de la TICPE a été émis pour 5,803 M€.

2.10. Les amortissements : 293,144 M€ (340 M€ votés ; 86% réalisés)

Il s'agit des amortissements des immobilisations pour un montant de 293,144 M€. La progression déjà observée les années précédentes se poursuit : +117% par rapport à 2017 mettant en avant le rôle croissant d'investisseur d'Ile-de-France Mobilités.

2.11. Virement à la section d'investissement

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement représente l'autofinancement prévisionnel d'Ile-de-France Mobilités qui permet de dégager des ressources propres pour financer une partie des investissements et ainsi diminuer le recours à l'emprunt. Un niveau élevé d'autofinancement est un signe de bonne gestion financière et se révèle essentiel pour qu'Ile-de-France Mobilités puisse trouver des financements dans des conditions optimales.

Cette écriture d'ordre est inscrite au budget primitif (536,468 M€) mais n'est pas constatée budgétairement (elle ne fait l'objet ni d'un mandat en dépenses de fonctionnement ni d'un titre en recettes d'investissement) : son montant n'est constaté que lors du compte financier et fait l'objet d'un report au budget n+1 (Cf. point IV), selon les règles de gestion des finances publiques locales.

II. La réalisation des investissements 2018 : les dépenses ont augmenté de 12% par rapport à 2017

Ile-de-France Mobilités a réalisé des investissements à hauteur de 1,511 Md€ dont 1,124 Md€ de dépenses liées aux grands projets de matériels roulants, qualité de service et infrastructures soit 92% des dépenses d'investissement réelles.

Le taux d'exécution des dépenses réelles d'investissement s'élève à 95% en 2018.

Dépenses d'investissement	Crédits ouverts en 2018	Réalisation au 31/12/2018	Tx réalisation 2018
Investissements majeurs	1 175 256 900,00	1 123 966 895,00	96%
<i>dont Subventions versées</i>	<i>1 070 057 600,00</i>	<i>1 027 107 870,73</i>	<i>94%</i>
<i>dont Matériel roulant ferré</i>	<i>738 275 000,00</i>	<i>731 065 991,49</i>	<i>99%</i>
<i>dont Matériel roulant de surface (bus, tw, vélo)</i>	<i>112 782 600,00</i>	<i>114 067 341,77</i>	<i>103%</i>
<i>dont Amélioration QS</i>	<i>189 000 000,00</i>	<i>158 750 122,86</i>	<i>84%</i>
<i>dont Développement des réseaux</i>	<i>30 000 000,00</i>	<i>23 224 414,61</i>	<i>0%</i>
<i>dont Maîtrise d'ouvrage infrastructures</i>	<i>96 216 100,00</i>	<i>90 348 641,31</i>	<i>118%</i>
<i>dont Terrains et dépôts bus</i>	<i>8 983 200,00</i>	<i>6 510 383,78</i>	<i>72%</i>
Autres (immobilisations, opé comptables)	17 195 090,00	8 750 332,03	51%
Investissements sous mandat	239 521,25	2 855 376,69	1192%
Remboursement du capital	88 790 000,00	88 790 000,00	100%
Reprises et Neutralisation des subv versées	294 000 000,00	287 423 158,97	71%
Restes à réaliser	8 511 326,51		0%
Opérations d'ordre	215 000,00	201 063,00	36457%
Résultat d'investissement reporté	566 943 194,28		0%
Total dépense d'investissements	2 151 151 032,04	1 511 986 836,51	70%
Total dépenses réelles d'invest.	1 289 992 837,76	1 224 362 614,54	95%

Depuis le 1er janvier 2006, les dépenses d'investissement relatives au financement de l'amélioration de la qualité de service, du matériel roulant et de l'infrastructure des transports sont gérées en autorisation de programme (AP) et en crédit de paiement (CP). En effet, compte tenu des montants à financer, la gestion en AP/CP permet d'apporter une meilleure lisibilité sur les besoins de financement pluriannuels. Si le vote de l'AP permet, lors de l'affectation, d'engager l'intégralité des crédits, en revanche ne sont inscrits au budget que les CP nécessaires à la couverture des dépenses prévisionnelles de l'exercice.

Au 31/12/2018, le cumul des AP engagées est de 14,109 Md€, soit 85% des AP votées, dont 75% au titre de la rénovation et l'acquisition du matériel roulant.

1,124 Md€ des crédits de paiement en gestion pluriannuelle ont été mandatés sur l'exercice 2018, en progression de 12,2% par rapport à l'exercice précédent.

Au-delà de 2018, un montant d'environ 9,859 Md€ reste à financer par Ile-de-France Mobilités au vu des projets d'ores et déjà engagés.

1. Les dépenses d'investissements : 1 511,987 M€

1.1 Les crédits gérés en AP/CP 1 123,961 M€ (1 175,256 M€ votés, 96% réalisé).

Les investissements réalisés par Ile-de-France Mobilités (subventions versées ou projets sous maîtrise d'ouvrage Ile-de-France Mobilités) s'élèvent à 1 123,961 M€.

Le tableau ci-dessous¹⁰ détaille par grand programme le montant des crédits d'AP votés et engagés et le reste à financer puis les crédits mandatés en 2018 et le cumul à la fin de l'année 2018 ainsi que les crédits de paiement réalisés en fonction des AP votées. Les montants par projets sont détaillés dans la maquette budgétaire.

	Total voté AP	Eng. AP total	% Eng. du prog.	Reste à financer	Mandaté 2018	pois 2018	Cumul mandaté au 31/12/18	mandat. Cumulé du
Infrastructures	1 652 260 954,00	781 923 759,94	47%	1 010 557 477,05	113 567 054,92	10%	641 703 476,95	39%
Matériel roulant ferré	11 552 459 000,00	10 520 426 485,00	91%	7 387 630 997,06	731 065 991,49	65%	4 164 828 002,94	36%
MRbus acquisition tramway	1 597 201 926,56	1 323 139 331,74	83%	727 680 237,81	120 577 735,55	11%	869 521 688,75	54%
Investissement Qualité de Service	1 863 247 183,21	1 483 463 069,84	80%	732 961 860,43	158 750 122,86	14%	1 130 285 322,78	61%
Totaux	16 665 169 063,77	14 108 952 646,52	85%	9 858 830 572,35	1 123 960 904,82	100%	6 806 338 491,42	41%
					6 001,00		Dépenses hors AP	
					1 123 966 905,82		Total Investissements majeurs	

Ile-de-France Mobilités a réalisé 95% de ses prévisions de CP de dépenses d'investissement réelles. Cette réalisation est en phase avec les prévisions arrêtées puisque :

- 99% des prévisions au titre du matériel roulant ferré ont bien été exécutées ;
- les crédits ont été exécutés au-delà des crédits prévus(103%¹¹) pour le matériel bus et tramway ;
- 84% des investissements qualité de service ont été exécutés ;
- et 89% des investissements sous maîtrise d'ouvrage, développement des réseaux et acquisitions de dépôts bus ont été réalisés.

Pour mémoire, Ile-de-France Mobilités finance 100% de l'acquisition et de la rénovation de tous les matériels roulants nécessaires à l'exploitation des transports en commun franciliens (bus, tramway, métro, RER, train) et ce selon deux façons :

- indirectement dans le cadre des contrats d'exploitation, via principalement le versement d'une contribution (dite C2) aux transporteurs, destinée à couvrir les amortissements et frais financiers induits par le financement de ces matériels ;
- directement, via le versement d'une subvention d'investissement aux opérateurs : ce sont ces subventions qui sont retracées dans les comptes d'Ile-de-France Mobilités. Ile-de-France Mobilités porte alors la dette, contrairement au financement indirect.

¹⁰ *Tableau de suivi des AP/CP. Le programme MR Bus et Acquisition tramway comprend notamment les crédits relatifs aux terrains et dépôts bus pour un montant de CP mandatés de 6 510 383,78€, soit des CP mandatés MR BUS seuls pour un montant de 114 067 351,77€. La gestion en AP/CP des crédits au titre des dépôts bus s'exécute sur le même programme que le MR bus et tramway, c'est pourquoi dans ce tableau de suivi des AP et des CP, la gestion des crédits dépôts bus est présentée ainsi mais dans le commentaire ci-après est introduite dans la partie relative aux infrastructures (I.1.1.d).

¹¹ La fongibilité entre les différents postes de dépenses au sein d'un même programme d'investissement (niveau auquel les crédits sont votés par le conseil d'administration) permet en effet d'atteindre sur certaines lignes des taux d'exécution supérieurs à 100% des crédits prévus.

a) Les subventions versées au titre du matériel roulant ferré : 731,066 M€

Les conventions de matériels roulant ferrés représentent près de 61% des subventions cumulées versées par Ile-de-France Mobilités à fin 2018 (4,165 Md€ sur 6,806 Md€ de subventions versées tous programmes confondus et hors maîtrise d'ouvrage). Les programmes Francilien, Région2N, MI09 et MF01 sont les plus consommateurs de crédits à ce jour.

Pour les matériel acquis, ont été livrées à fin 2018, 242 rames Franciliens, 38 rames Régio2N pour la ligne R, 30 rames pour les Tram Train TLN (T11) et T4CM (T4), 78 rames MF01 pour les lignes 2, 5 et 9, 140 rames MI09 pour le RER A, 18 rames MP05 pour la ligne 14 et 24 AGC pour la ligne P.

Par ailleurs, ont été rénovées, 117 rames MI79 pour la ligne B, 10 rames MS61 sur la ligne A, 2 rames MF77 pour la ligne 7 et 307 rames Z2N.

Matériel roulant ferré					
Autorisations de programme (Projets)	AP votée au 31/12/18	Total engagé en AP au 31/12/18	Réalisé CP pour 2018	Cumul réalisé CP au 31/12/18	Restes à financer au-delà de 2018
Francilien	2 674 812 000,00	2 736 531 485,00	217 224 521,88	1 583 012 605,42	1 091 799 394,58
MI09	878 060 000,00	877 810 000,00	1 955 993,04	756 020 018,42	122 039 981,58
MI79	165 890 000,00	165 793 000,00		156 598 403,30	9 291 596,70
MP05	28 540 000,00	28 540 000,00		26 857 879,70	1 682 120,30
Z2N	263 601 000,00	247 371 000,00	9 840 457,21	60 325 102,39	203 275 897,61
Antienrayeurs Z2N	26 320 000,00	19 560 000,00		16 043 626,24	10 276 373,76
MF01 Ligne 9	231 240 000,00	224 300 000,00	260 273,26	212 889 458,86	18 350 541,14
MP05 L14 Extension Mairie de Saint Ouen	153 500 000,00	153 500 000,00	438 826,82	128 903 470,76	24 596 529,24
MR Tram express	406 020 000,00	406 020 000,00	47 406 151,11	191 253 697,82	214 766 302,18
Transformation 6 Z2N CRNPC	8 760 000,00	8 760 000,00		7 400 000,00	1 360 000,00
Regio 2N	1 976 000 000,00	1 854 150 000,00	277 166 726,98	579 244 480,75	1 396 755 519,25
Transfert MP05 et	32 380 000,00	32 380 000,00	7 605 723,51	7 605 723,51	24 774 276,49
MP14 IdFM	975 696 000,00	811 716 000,00	54 656 125,12	189 605 181,21	786 090 818,79
MR SGP	1 157 140 000,00	1 157 140 000,00	31 073 834,75	31 073 834,75	1 126 066 165,25
RER NG	2 425 400 000,00	1 652 300 000,00	72 921 108,39	202 541 108,39	2 222 858 891,61
MF77 L7 et L8	30 500 000,00	29 555 000,00	3 203 801,19	5 203 801,19	25 296 198,81
MI84 RER B	48 600 000,00	48 100 000,00	7 312 448,23	10 249 610,23	38 350 389,77
AGC Grand Est	10 000 000,00	-			10 000 000,00
MI2N	60 000 000,00	-			60 000 000,00
	11 552 459 000,00	10 453 526 485,00	731 065 991,49	4 164 828 002,94	7 387 630 997,06

b) Les subventions versées au titre du matériel roulant bus, tramway : 114,067 M€

En cumul à fin 2018, Ile-de-France Mobilités a versé 841 M€ d'acomptes pour le renouvellement et l'acquisition de matériels pour les transports en mode bus et tramway.

Depuis 2012, Ile-de-France Mobilités a subventionné 390 M€ d'investissements en bus auprès de la RATP. Depuis 2012, Ile-de-France Mobilités a subventionné 390 M€ d'investissements

en bus auprès de la RATP. Au total, de 2012 à 2018, dans le cadre des conventions IdFM-RATP, 2345 bus ont été livrés. En 2018, 319 bus ont été commandés et 155 bus ont été livrés

Matériel roulant bus, tramway et dépôt					
AP (Lib long)	AP votée au 31/12/18	Total engagé en AP au 31/12/18	Réalisé CP pour 2018	Cumul réalisé CP au 31/12/18	Restes à financer au-delà de 2018
Matériel roulant bus CT3	609 295 926,56	503 661 301,85	47 395 480,40	338 411 555,97	270 884 370,59
Matériel Roulant bus RATP	659 056 000,00	646 245 328,50	29 547 701,08	389 446 821,09	269 609 178,91
Acquisition tramways	149 750 000,00	96 500 000,00	10 968 823,18	82 149 751,58	67 600 248,42
Vélos électriques	45 000 000,00	35 037 904,78			45 000 000,00
Acquisition tramways sous MOA	84 000 000,00	-	26 155 347,11	30 675 199,02	53 324 800,98
	1 547 101 926	41 666 666,67	114 067 351,77	840 683 327,00	706 418 598

Enfin, en cumul à fin 2018, 82 M€ ont été mandatés au titre des conventions de financement pour l'acquisition des 17 rames de tramway pour le T3 et des 4 rames pour T5.

30,6 M€ ont été mandatés pour le projet d'acquisition du T9 sous MOA IDFM. Ces montants ne tiennent pas compte des rames financées par crédit-bail.

En 2018, 4 rames ont été livrées pour le T5. Les livraisons des rames pour le T2 et le T3 sont terminées.

c) L'intervention financière d'Ile-de-France Mobilités au titre de la qualité de service : 158,750 M€

En 2018, Ile-de-France Mobilités a financé des projets d'amélioration de la qualité de service à hauteur de 158,750 M€ dont notamment le schéma directeur d'accessibilité (85,873 M€), l'information voyageurs (14,447 M€) et poursuit ses investissements pour la modernisation de la télébilletique (26,238 M€).

Qualité de service					
AP (Lib long)	AP votée au 31/12/18	AP engagée au 31/12/18	Réalisé CP pour 2018	Cumul réalisé CP au 31/12/18	Restes à financer au-delà de 2018
Intermodalité	344 640 711,00	135 632 252,96	18 376 830,95	173 648 728,42	170 991 982,58
Accessibilité PMR	179 023 162,00	39 959 442,77	6 059 652,44	116 380 092,17	62 643 069,83
Information Voyageurs	298 254 439,61	74 639 646,86	14 447 466,69	170 727 785,93	127 526 653,68
Optimisation des infrastructures	190 031 803,00	24 743 664,26	4 380 973,72	129 010 730,73	61 021 072,27
Plan Impact	57 644 000,00	14 553 792,09	6 487 922,74	42 881 781,52	14 762 218,48
Sécurité	111 294 129,00	10 087 034,11	2 944 016,09	84 684 439,75	26 609 689,25
Vaires	1 080 514,60	243 751,37		836 763,23	243 751,37
SDA	418 548 424,00	23 833 512,73	79 814 512,21	352 179 808,86	66 368 615,14
Investissement Billetique-Vente	267 730 000,00	24 862 803,13	26 238 748,02	59 935 192,17	207 794 807,83
	1 868 247 183,21	348 555 900,28	158 750 122,86	1 130 285 322,78	737 961 860,43

d) Les dépenses sous maîtrise d'ouvrage Ile-de-France Mobilités : 120,040 M€

✓ Ile-de-France Mobilités assure la maîtrise d'ouvrage de certains projets de transport : dès 2010 avec la gare routière du Tram7, et surtout à partir de 2012 avec une gestion en direct des Tram 4/Tram 10/Tram 9, Tram 7 phase 2 d'Athis-Mons jusqu'à Juvisy, du Tram Express 12 reliant Massy à Evry et du TSCP Massy – Saclay et le Tram Express 13 reliant Saint Cyr à Saint Germain.

Ces dépenses conventionnelles sont cofinancées suivant le cas par l'Etat, la Région et les conseils départementaux, cependant Ile-de-France Mobilités supporte la charge financière et budgétaire liée au délai entre le paiement par Ile-de-France Mobilités de ces dépenses et la perception des recettes des financeurs. Ce poids devient de plus en plus important avec la montée en charge des travaux.

Les projets sous maîtrise d'ouvrage et développement des réseaux					
AP (Lib long)	AP votée au 31/12/18	AP engagée au 31/12/18	Réalisé CP pour 2018	Cumul réalisé CP au 31/12/18	Restes à financer au-delà de 2018
AP Etudes infrastructures	10 208 261,00	3 098,59		10 200 312,71	7 948,29
Tram T7 HT	235 538 878,00	7 814 105,10	3 782 843,06	29 347 744,17	206 191 133,83
RER B Quais Signalisation	100 398 000,00	9 791 564,63		90 606 435,37	9 791 564,63
L 13 Façades de quai	19 450 000,00	702 189,12		17 247 810,88	2 202 189,12
RER B Mitry Claye	34 630 000,00	1 844 416,50		29 785 583,50	4 844 416,50
Tram 11	33 215 312,00	6 160 621,91	5 610 528,20	19 059 927,24	14 155 384,76
Ligne Orange	23 920 000,00	-		11 305 148,90	12 614 851,10
TSCP Massy Saclay HT	89 049 403,00	6 877 347,65	287 046,69	70 951 857,66	18 097 545,34
Tram 12 HT	254 000 000,00	12 413 464,20	6 644 391,23	47 476 169,30	206 523 830,70
Tram 4 HT	182 136 000,00	2 903 793,81	29 713 639,57	94 540 940,46	87 595 059,54
Tram 10 HT	25 955 100,00	3 318 093,94	7 466 406,24	19 026 107,69	6 928 992,31
Automatisation Ligne 4	100 000 000,00	19 906 251,02	23 224 414,61	67 064 612,88	32 935 387,12
Tram 13 Phase 1 HT	89 000 000,00	6 909 176,12	4 879 274,36	18 232 004,07	70 767 995,93
Tram 9 HT	399 000 000,00	33 340 853,82	26 271 927,35	96 077 674,10	302 922 325,90
TZEN 4 HT	32 460 000,00	4 289 157,31	1 361 386,61	15 706 680,36	16 753 319,64
TZEN 5 HT	10 800 000,00	4 002 696,60	4 287 797,00	5 074 467,66	5 725 532,34
Tram T13 Phase 2 HT	7 500 000,00				7 500 000,00
	1 647 260 954	120 276 830,32	113 529 654,92	641 703 476,95	1 005 557 477,05

✓ A ces dépenses s'ajoutent les crédits exécutés au titre de l'acquisition de fonciers et de construction de dépôts bus, dans le cadre de la perspective de la mise en concurrence. En 2018, Ile-de-France Mobilités a décaissé 6,510 M€.

AP (Lib long)	AP votée au 31/12/18	AP engagée au 31/12/18	Réalisé CP pour 2018	Cumul réalisé CP au 31/12/18	Restes à financer au-delà de 2018
Acquisition dépôt bus	50 100 000,00	6 199 543,69	6 510 383,78	28 838 361,09	21 261 638,91

1.2 Les autres dépenses non pluriannuelles : 388,019 M€ (408,951 CP ouverts en 2018, 94,88% réalisé)

Elles se répartissent en :

- 287,423 M€ d'écritures comptables relatives aux amortissements, à la reprise des subventions d'investissement perçues et la neutralisation des amortissements ;
- 88,790 M€ de remboursement du capital de la dette ;
- 8,750 M€ de logiciels, marques, installations, matériels et mobiliers et autres ;
- 2,855 M€ d'opérations réalisées sous mandat.

2. Les recettes d'investissement : 1 368,620M€ (2 151,151 M€ de recettes prévues, 58,46% titres émis)

Les recettes réelles d'investissement ont été exécutées à hauteur de 84% en 2018.

Recettes d'investissement	Crédits ouverts en 2018	Réalisation au 31/12/2018	Taux de réalisation 2018	Taux de réalisation 2017
Emprunt	509 237 663,57	300 000 000,00	59%	36%
Produit des amendes	138 000 000,00	138 776 979,20	101%	102%
Subventions	40 000 000,00	31 262 211,87	78%	71%
Autres recettes	11 500 000,00	4 186 676,18	36%	42%
Investissements sous mandat	239 521,25		0%	23%
Ecritures comptables de régularisation	215 000,00	25 759 122,25	11981%	15%
Amortissement immobilisations	340 000 000,00	293 143 970,67	72%	99%
Restes à réaliser		-	-	-
excédent résultat 2017			-	100%
Affectation résultat de fonct.	575 490 870,22	574 147 096,22	100%	100%
Virement sect. de foncion.	536 467 977,00	1 343 774,00	0%	0%
Total recettes d'investissements	2 151 151 032,04	1 368 619 830,39	61%	
Total recettes réelles d'invest.	1 274 468 055,04	1 075 274 796,72	84%	

2.1 Le produit des amendes : 138,777 M€ (138 M€ votés, 101% réalisés)

En application des dispositions du décret n°94-336 du 10 mai 1994, Ile-de-France Mobilités perçoit 50% du produit des amendes de circulation collectées en Ile-de-France. Ce produit doit être utilisé pour le financement des opérations définies aux articles R 2334-12 et R 4414-2 du code des collectivités territoriales, soit des opérations d'aménagement et d'équipement concourant notamment à l'amélioration de la sécurité, l'accueil des voyageurs, l'accès aux réseaux et au financement du matériel roulant.

Le produit des amendes encaissé en 2018 s'est élevé à 138,777 M€.

2.2 Les subventions d'investissement : 31,262 M€ (40 M€ votés, 78% réalisés)

Les subventions d'investissement viennent financer les projets sous la maîtrise d'ouvrage d'Ile-de-France Mobilités, pour lesquels Ile-de-France Mobilités bénéficie de subventions de l'Etat et des collectivités franciliennes (région et départements).

2.3 Autres recettes et écritures de régularisation : 29,946 M€ (11,954 M€ votés ; 250% réalisés)

Ces recettes sont relatives :

- au remboursement de la TVA sur certaines dépenses d'investissement via le FCTVA pour un montant de 4,186 M€ pour 3 M€ prévu au budget ;
- 14,983 M€ de récupération d'avances de trésorerie effectuées sur marchés ;
- 10,799 M€ au titre de régularisation d'acomptes trop versés dans le cadre de financement de matériel roulant aux opérateurs (2,698 M€ SNCF et 8,074M€).

2.4 Amortissement des immobilisations : 293,144 M€ (340,000 M€ votés ; 72% réalisés)

Les amortissements des immobilisations exécutés à hauteur de 293,144 M€ constituent une recette d'investissement qui est égale à la dépense de fonctionnement (Cf. I 2.10).

2.5 L'affectation du résultat 2017 : 574,147 M€

Lors de l'adoption du budget primitif 2018 et conformément à la décision d'affectation du résultat de l'exercice 2017, le résultat de fonctionnement excédentaire 2017 a été affecté à hauteur de 574,147 M€ à la section d'investissement afin de couvrir le besoin de la section d'investissement.

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour un montant de 1,344 M€ est relatif à la régularisation de la reprise d'une provision pour un contentieux au titre d'un remboursement de la taxe VT, la dépense ayant été effectuée sur 2017.

2.6 L'emprunt : 300 M€ (509,238 M€ votés, 59% réalisés)

Une émission obligataire était prévue fin 2018 mais le contexte économique et financier a amené à repousser cette émission obligataire qui aura lieu au mois d'avril 2019. Pour remplacer cette émission obligataire, un recours à un emprunt BEI à hauteur de 300 M€ a été réalisé fin 2018.

a) Contexte économique et financier

L'Autorité des Marchés Financiers a validé le 6 décembre 2018 le programme EMTN d'Ile-de-France Mobilités, pour un montant de 5 Md€, étape à ce jour indispensable pour être autorisé à émettre de la dette à l'intérieur du programme. Au vu de la date tardive de ce visa, Ile-de-France Mobilités a dû différer son émission inaugurale. En effet, les conditions n'étaient plus optimales pour émettre :

- la plupart des investisseurs avaient déjà placé les fonds qu'ils devaient allouer au titre de 2018, dans la mesure où la plupart des émetteurs publics avaient anticipé la fin du *Quantitative Easing*¹² de la BCE (Banque Centrale Européenne), annoncé initialement pour septembre 2018 ;
- les marges sur OAT ont cru quelque peu pour les émetteurs, les assureurs reconstituant leurs réserves en vue de la mise en place des ratios Solvency II¹³ à la fin du 1^{er} semestre 2019 ;
- dans un contexte de retrait progressif de la BCE (tapering) du marché obligataire, certains investisseurs ont souhaité diversifié leurs placements pour se détacher des titres éligibles au Quantitative Easing de la BCE ;
- enfin les taux se sont montrés particulièrement volatils, particulièrement en décembre, phénomène qui a touché tous les marchés financiers. Cette volatilité trouve ses origines dans les inquiétudes relatives à la croissance mondiale, dues au ralentissement que connaissent la Chine et l'Europe et à la guerre commerciale engagée entre la Chine et les Etats-Unis, le tout, dans un contexte de normalisation des politiques monétaires des banques centrales, à savoir de retrait de certaines de leurs mesures de soutien à l'économie.

Au-delà du probable ralentissement de la croissance, en Europe, les incertitudes se sont focalisées dès le 2nd semestre sur :

- le bras de fer entre Rome et Bruxelles autour du budget italien ;
- le calendrier et les conditions du Brexit.

Ces évènements ont globalement tiré les taux longs vers le bas, à l'exception notable des taux d'emprunt de l'Italie, que les investisseurs ont sanctionnée suite à son bras de fer budgétaire avec Bruxelles.

¹² Politique monétaire non conventionnelle de la BCE, massivement mise en œuvre de mars 2015 à décembre 2018, consistant à injecter des liquidités dans le marché en se portant acquéreuse d'obligations, notamment souveraines et de collectivités locales. La BCE a cessé cette politique progressivement, passant de 60 Md€/ mois d'obligations achetées en mars 2015 à 15 Md€/mois entre octobre et décembre 2018

¹³ Réglementation européenne déterminant des ratios prudentiels que les assureurs européens doivent observer dans leurs activités de placement.

Evolution de l'OAT 10 ans et du taux interbancaire 10 ans depuis le 01/01/2018



Source : Banque de France et Finance Active

b) Caractéristiques des financements levés en 2018

Ile-de-France Mobilités disposait au 31/12/2017 d'une dette de 1 713 M€, présentant une durée de vie moyenne résiduelle de 11 ans et 11 mois, en phase avec les durées longues des investissements financés, et un taux moyen au 31/12/2017 de 1,63%.

Ile-de-France Mobilités dispose encore d'un contrat auprès de la BEI (Banque Européenne d'Investissement), d'un montant total de 700 M€, sur lequel elle a mobilisé en 2018, 300 M€.

Ce nouveau prêt présente les caractéristiques suivantes :

- Montant : 300 M€
- Date d'encaissement : 14/12/2018
- Durée : 15 ans
- Profil : trimestrielle linéaire
- Taux fixe : 1,43%, soit une marge sur taux de swap au moment de l'opération de 0,32%

Contrairement aux contrats bancaires des banques commerciales, les contrats BEI ne contiennent pas de conditions de marge au moment de leur signature. Ces contrats présentant des phases de mobilisation longues (jusqu'à 5 ans), les conditions de tirage sur taux variable comme sur taux fixe sont connues au moment de la mobilisation des fonds, en fonction du coût de financement de la BEI au moment de la mise en place de chaque tirage.

Chaque tranche mobilisée possède donc une marge distincte.

Ainsi, Ile-de-France Mobilités a obtenu des marges comprises entre 0,32% et 0,36% lors de ses deux dernières mobilisations, contre une marge de 0,20% obtenue sur taux fixe en décembre 2017.

D'après la BEI, cette dégradation n'est pas due à la santé financière d'Ile-de-France Mobilités mais aux conditions de financement de la BEI qui se seraient quelque peu tendues en l'espace d'un an.

c) Caractéristiques de la dette fin 2018

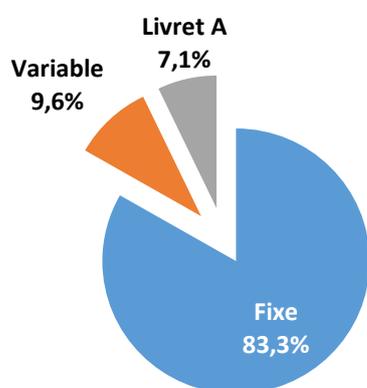
Compte tenu de l'encours mobilisé auprès de la BEI, l'encours de dette d'Ile-de-France Mobilités s'établit à 1 930 M€ au 31/12/2018, pour un taux moyen de 1,61% et une durée de vie résiduelle moyenne de 11 ans et 11 mois.

La part de dette à taux fixe augmente peu, de l'ordre de 2% sous l'effet de la mobilisation des 300 M€ de la BEI à taux fixe en fin d'année. La dette à taux fixe demeure cependant majoritaire.

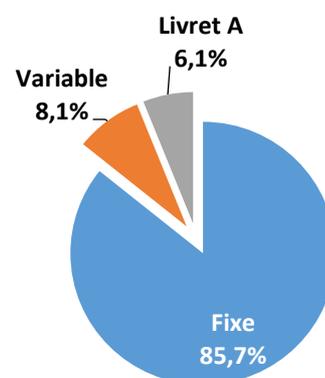
A l'inverse, l'impact de cette nouvelle mobilisation sur le poids de la BEI au sein de l'encours est notable, passant de 34% en 2017 à 50% en 2018.

L'évolution de la structure de la dette d'Ile-de-France Mobilités est la suivante :

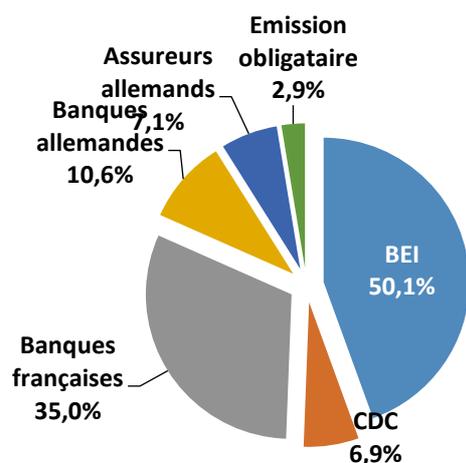
Répartition de la dette par type de taux au 31/12/2017



Répartition de la dette par type de taux au 31/12/2018

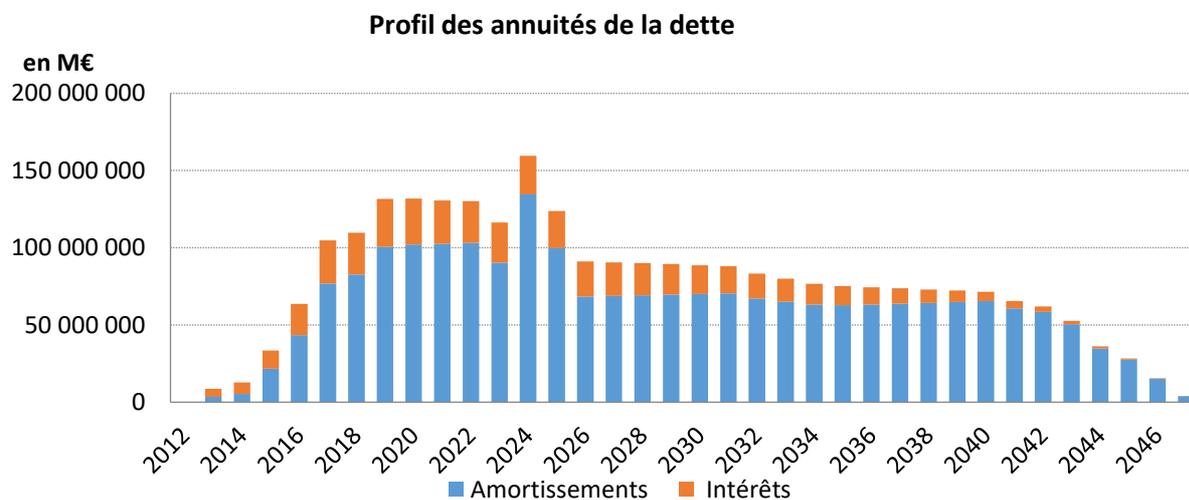


Répartition de la dette par prêteur au 31/12/2018



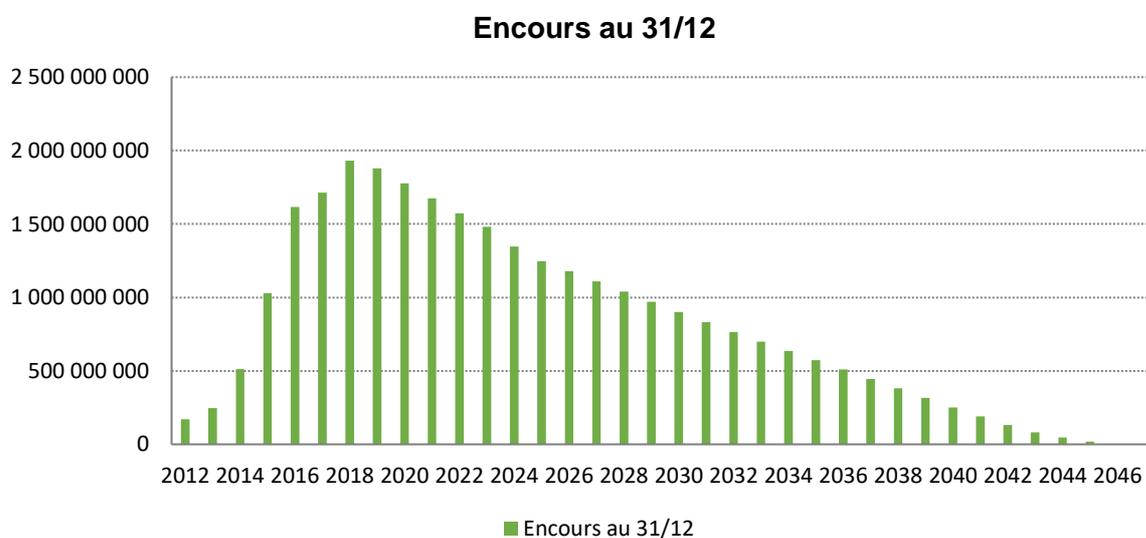
d) Perspectives d'annuités et d'encours de la dette au 31/12/2018

La dette mobilisée à jour produit le profil d'annuités suivant :



Les émissions obligataires futures viendront naturellement lisser le profil de remboursement de la dette.

Par ailleurs, l'encours actuel connaît l'extinction suivante (hors nouveaux emprunts) :



III. Les restes à réaliser 2018 : 56,590 M€

Les restes à réaliser de la section d'investissement arrêtés à la clôture de l'exercice correspondent aux dépenses engagées non mandatées et aux recettes qui n'ont pas donné lieu à l'émission d'un titre.

Les restes à réaliser en dépenses de 8,660 M€ sont constitués des engagements d'investissement pris par Ile-de-France Mobilités non gérés en AP/CP, pour lesquels les factures des prestataires ne sont pas encore parvenues à Ile-de-France Mobilités. Ils sont composés de :

Article/Compte	Libellé/Désignation	Reste engagé
2051	Concessions et droits similaires (licences, brevets, marques, ...)	3 827 889,56 €
21838	Matériel informatique	528 432,29 €
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	908 599,09 €
21848	Mobiliers de bureau	1 511,14 €
21841	Autre matériel de bureau	425 871,28 €
232	Immobilisations incorporelles en cours	2 923 594,78 €
21533	Installation réseau et câblage	11 866,80 €
2188	Autres immobilisations corporelles - Autres	12 592,58 €
23181	Installations générales agencements et installations diverses -en cours	4 992,00 €
2185	Matériel de téléphonie	14 941,68 €
Total des RAR		8 660 291,20 €

A cela s'ajoute des restes en réaliser en recette de 65,250 M€, qui représentent une levée de dette nécessaire pour l'équilibre des comptes 2018 mais qui ne sera encaissé en trésorerie qu'en 2019. Ces crédits sont rattachés au contrat d'emprunt pluriannuel avec la Banque Européenne d'Investissement dont le solde au 31/12/2018 est de 350 M€.

Article/Compte	Libellé/Désignation	Reste engagé
	Emprunts	65 250 000 €

Ces montants, comptabilisés dans le résultat de l'exercice (Cf. point IV) feront l'objet d'une inscription en DM1 au budget 2019.

IV. Résultat de l'exercice et ratios financiers

L'autofinancement dégagé par l'exercice 2018 de 653,782 M€ permet de couvrir le besoin de financement cumulé de la section d'investissement de 653,720 M€. Le compte financier se clôture sur un excédent de 0,062 M€.

L'affectation de ce résultat se fera lors de la décision modificative n°1 au budget 2019.

	section de fonctionnement	section d'investissement	resultat net
recettes de l'exercice	6 661 923 547,58	1 368 619 830,39	8 030 543 377,97
dépenses de l'exercice	6 008 141 348,42	1 511 986 836,51	7 520 128 184,93
résultat propre de l'exercice	653 782 199,16	- 143 367 006,12	510 415 193,04
restes à réaliser 2018		56 589 708,80	56 589 708,80
report à nouveau 2017		- 566 943 194,28	- 566 943 194,28
solde de financement	653 782 199,16	- 653 720 491,60	61 707,56

Aussi, il est proposé l'inscription de l'opération comptable d'affectation en recettes d'investissement, à la ligne codifiée 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé", afin de couvrir notamment le besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 653 720 491,60 €.

Ces montants seront repris à la décision modificative n°1 sur le budget 2019.

Le tableau ci-dessous reprend les principaux ratios financiers 2012-2018 d'Ile-de-France Mobilités. Il fait apparaître notamment un taux d'autofinancement de 54% en 2018 et une capacité de désendettement de 2,9 années, stables par rapport à 2017.

en M€	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes réelles de fonctionnement (RRF1)	4 913	5 436	5 390	5 524	5 778	6 137	6 375
Dépenses réelles de fonctionnement sans frais financiers et charges exceptionnelles (DRF1)	4 788	5 007	5 145	5 370	5 590	5 499	5 643
frais financier	0,2	5	8	14	25	28	28
charges exceptionnelles + provisions	50,6	74	77	0	44	35	44
Dépenses réelles de fonctionnement avec frais financiers et charges exceptionnelles (DRF2)	4 839	5 086	5 159	5 384	5 629	5 544	5 715
Recettes réelles d'investissement (RRI)	358	284	463	776	814	334	500
Dépenses réelles d'investissement (DRI)	445	620	639	958	991	1 109	1 224
Encours de la dette au 31/12 (en M EUR)	170	246	511	1 029	1 616	1 713	1 930
Remboursement du capital de la dette	0	4	5	22	43	83	89
Epargne de gestion (RRF-DRF1)	125	429	245	153	189	637	731
Epargne brute (RRF1 - DRF2)	74	350	231	139	150	592	660
Epargne nette (épargne brute - remboursement du capital de la dette)	74	346	226	117	106	509	571
taux d'épargne brute (épargne bte/RRF)	2%	6%	4%	3%	3%	10%	10%
taux d'épargne nette (épargne nette/RRF)	2%	6%	4%	2%	2%	8%	9%
Tx autofinancement	17%	56%	36%	15%	15%	53%	54%
Capacité de désendettement	2,3	0,7	2,2	7,4	10,8	2,9	2,9

Définition des ratios :

- Epargne brute : ressources disponibles pour financer l'investissement ou rembourser la dette. Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Les recettes/dépenses de fonctionnement réelles sont retraitées des reprises de provisions/provisions pour le calcul de l'épargne brute (sauf sur 2016 compte tenu de l'exercice budgétaire spécifique au vu du montant conséquent de reprise de provisions) ;
- Taux d'épargne brute : ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser la dette.
- Epargne nette : ressources disponibles pour financer les investissements après remboursement annuel du capital de la dette ;
- Taux d'autofinancement des investissements : ce ratio détermine à quelle hauteur Ile-de-France Mobilités est capable de financer ses dépenses d'investissement sans recours à l'emprunt ;
- La capacité de désendettement : ce ratio est un indicateur de solvabilité. Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.

VOLET COMPTABLE

Sommaire

VOLET COMPTABLE

I. Le compte de résultat

1.	Le résultat de l'activité	33
2.	Le résultat financier.....	34
3.	La capacité d'autofinancement ou l'épargne brute	35
4.	La capacité d'autofinancement nette ou l'épargne nette	
5.	Les ratios de structure	36

II. Le bilan

1.	L'actif	38
2.	Le passif.....	40
3.	Le tableau de financement	42
4.	Le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie	44

III. Les engagements hors bilan.....	45
--------------------------------------	----

IV. Les valeurs inactives	45
---------------------------------	----

Les comptabilités budgétaire et générale tenues par l'agent comptable ont connu une évolution majeure quant aux principes et méthodes appliqués, qui découle, conformément au vote du Conseil, de l'entrée en vigueur du nouveau cadre budgétaire et comptable défini aux articles L. 5217 et suivants du code général des collectivités territoriales (application de l'instruction budgétaire et comptable M57).

Cette modernisation du référentiel a permis d'intégrer les règles comptables les plus récentes.

Ainsi, pour le cycle immobilisations, la comptabilisation à l'actif du bilan ne découle plus de la notion de propriété mais de celle du contrôle ; les éléments significatifs des immobilisations corporelles sont comptabilisés par composants dès lors que leur durée d'amortissement est significativement différente de la structure qui les héberge ; en matière d'amortissement, le prorata temporis est mis en œuvre.

Le résultat de fonctionnement exceptionnel est supprimé, seuls les comptes 67 et 77 étant maintenus dans le plan de compte dès lors qu'ils retracent des opérations spécifiques.

Enfin, les états financiers ont été renouvelés.

Ce changement de référentiel s'est accompagné du changement du système d'information du comptable, qui était devenu obsolète. A compter du 1^{er} janvier 2018 l'agence comptable dispose du progiciel Hélios utilisé dans l'ensemble du secteur public local.

La reprise des balances d'entrée a obéi à un processus dérogatoire défini par la direction générale de la comptabilité publique. Exceptionnellement, les balances d'entrée ne figurent pas dans la colonne « balances d'entrée » de la balance réglementaire des comptes du grand livre mais ont été englobées dans les opérations non budgétaires de la ligne de compte concernée. Il s'ensuit que les états financiers ne restituent pas les données de l'exercice 2017. Les commentaires ci-dessous visent à restituer les données comptables que le nouveau système d'information n'a pu délivrer.

Si le plan de comptes a peu évolué, la fusion des anciens comptes 656431 « Contributions RATP » et 65645 « Compensations Optile » en un seul compte 65648 « Autres » ne permet plus d'avoir en lecture directe ce qui relève du contrat RATP de ce qui relève des contrats de type 3 dits CT3. De même, les transports scolaires individualisés auparavant au compte 65646 se retrouvent englobés au sein du compte 6558 « Autres contributions obligatoires ». Enfin le remboursement du versement transport perçu à tort n'est plus comptabilisé en charge (ex compte 656412) mais en atténuation de produit (compte 739156).

Un changement de méthode a par ailleurs été appliqué pour la comptabilisation des avances de trésorerie consenties aux mandataires de maîtrise d'ouvrage qui agissent au nom et pour le compte d'Ile-de-France mobilités. Ces avances ont été comptabilisées en fin d'année en compte de tiers (4093) et non plus en immobilisations en cours (comptes 237/238). Ce compte de tiers présente un solde de 104 M€ qui a réduit d'autant le besoin de financement de la section d'investissement.

Les états financiers ont été arrêtés le 15 mars 2019. La dernière décision modificative budgétaire ayant été votée le 9 octobre, diverses régularisations comptables de fin de gestion n'ont pu être comptabilisées, faute de crédits disponibles. Il s'agit du transfert d'études (passage du compte 2031 au compte 23 pour 18 M€), de l'enregistrement d'une cession

comptabilisée à l'euro symbolique et de la mise à disposition d'une infrastructure de transport valorisée à 47 M€ (absence de passage du compte 21 au compte 24).

Il convient enfin de souligner la notation décernée par Moody's, Aa2 et P1 dans la perspective de la mise en place en 2019 des programmes EMTN (5 Md€) et NeuCP (600 M€) ainsi que la réorganisation de l'ensemble des fonctions supports et métiers afin de répondre pleinement aux nouveaux enjeux de la mobilité durable, de l'amélioration de la qualité de service et de la mise en concurrence des entreprises de transports.

I. Le compte de résultat

Le compte de résultat fait ressortir un résultat comptable égal à 653 782 199,16 €, en progression de 14 % (+ 80 M€).

Le total des produits rattachés à l'exercice s'élève à 6 650 777 791,67 € (déduction faite des atténuations de produits de 10 999 851,87 €), en progression de 4 % (+ 251 M€).

Le total des charges est de 5 996 995 592,51 €, déduction faite des atténuations de charges (148 651,04 €). Les charges sont globalement en progression de 3 % (171 M€).

1/ Le résultat de l'activité

Le résultat de l'activité se traduit par un produit de 681 555 657,43 €. Il est égal à la différence entre les produits de fonctionnement (6 650 777 768,93 €) et les charges de fonctionnement et d'intervention (648 117 956,85 € + 5 321 104 154,65 € soit un total de 5 969 222 111,50 €). Il intègre les charges et produits exceptionnels, qui faisaient auparavant l'objet d'une présentation séparée.

Ce résultat progresse de 80 M€ sur un an.

Les produits sont constitués principalement :

- du versement transport (4,46 Md€ nets de frais de perception), en augmentation de 161 M€. Ce montant comprend 290 M€ de produits à recevoir (+ 31 M€). La compensation versée par l'Etat, liée au relèvement du seuil des personnes assujetties au versement transport, soit 33 M€ est comptabilisée dans un compte spécifique (748381)
- des contributions statutaires (1,27 Md€, en augmentation de 10 M€),
- des subventions reçues de la région Ile-de-France (103 M€, en diminution de 8 M€),
- de la dotation générale de décentralisation versée par l'Etat en compensation du transfert du transport scolaire depuis la loi du 13/8/2004 (figée à 128 M€),
- du reversement à hauteur de 93 M€ (dont 25 M€ de produits à recevoir) du montant de la majoration des tarifs de la taxe intérieure de consommation sur les carburants, instaurée par la loi de finances pour 2017 (avec un plafond à 100 M€)

- de produits divers de gestion courante (236 M€, en augmentation de 53 M€) parmi lesquels figurent les redevances versées à SNCF Réseau (156 M€ contrebalancés par une charge diverse de gestion d'égal montant), le versement par l'Etat au titre de l'année 2017 de la compensation liée au relèvement du seuil des personnes assujetties au versement transport (21 M€) ainsi que des produits à recevoir consécutifs aux reversements attendus de SNCF mobilités (47 M€) dans le cadre de l'exécution en 2018 du contrat relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France.

S'ajoutent à ces produits la reprise de provisions (31 M€) ainsi que les produits qui étaient auparavant comptabilisés en produits exceptionnels, à savoir la neutralisation des amortissements (189 M€, + 39 M€) et la quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat (98 M€, + 3M€).

Les principales charges sont des charges d'intervention : les contributions contractuelles versées à la RATP (stables à 2 Md€), à SNCF mobilités (stables à 2,2 Md€) ainsi qu'aux autres transporteurs (811 M€ dont 40 M€ de charges à payer) ; les transports scolaires (composante essentielle du compte 6558 dont le solde global s'élève à 171 M€) ; les redevances SNCF Réseau précitées. Y a également été intégré ce qui était auparavant comptabilisé en charges exceptionnelles. Ainsi la résolution d'un litige (qui a par ailleurs donné lieu à reprise de provision ainsi qu'à la comptabilisation d'un produit divers de gestion courante de 5M€) a conduit à la comptabilisation de 14 M€ en charges d'intervention.

Les charges de fonctionnement concernent les dotations aux amortissements (293 M€, soit + 42 M€ qui font suite à l'augmentation de l'actif immobilisé) ; les dotations aux provisions (44 M€, le total des provisions augmentant de 7 M€).

Toutefois les amortissements ayant été neutralisés à hauteur de 189 M€, la charge nette de l'amortissement s'élève à 104 M€ (+ 3 M€ par rapport à 2017).

2/ Le résultat financier

Ce résultat reste stable à -28 M€.

Par ailleurs Ile-de-France Mobilités a recouru en cours et en toute fin d'année à 2 lignes de trésorerie, sollicitées pour un total de 951 M€ (+ 327 M€) et remboursées à hauteur de 658 M€. Aucun produit financier significatif n'a été perçu.

3/ La capacité d'autofinancement ou l'épargne brute

Le compte de résultat permet d'apprécier la capacité d'autofinancement (CAF), qui est égale aux produits encaissables moins les charges décaissables.

La CAF se définit ainsi comme un surplus financier potentiel qui sera obtenu à terme lorsque toutes les opérations encaissables et décaissables auront été dénouées en trésorerie. Elle mesure la capacité d'Ile-de-France Mobilités à financer sur ses propres ressources les besoins financiers liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes.

En 2018 elle a augmenté de 16 %, du fait d'une progression des produits encaissables (+ 219 M€) supérieure à celle des charges décaissables (+ 124 M€).

CAF				
	2015	2016	2017	2018
<i>PRODUITS ENCAISSABLES</i>				
Produits des services et ventes (70)	861 451,76	8 426 492,47	11 345 318,96	4 551 218,68
Impôts et taxes (73)			100 000 000,00	4 542 909 292,84
Dotations et participations (74)	1 580 226 213,54	1 527 168 367,19	1 509 585 418,58	1 542 725 667,71
Autres produits de gestion courante (75)	3 930 875 360,53	4 196 680 696,73	4 489 638 748,22	240 484 791,80
Produits financiers (76)	16,67		50,63	22,74
Produits spécifiques (compte 77)	11 443 323,33	45 820 608,90	2 874 442,77	1 294 437,93
TOTAL I	5 523 406 365,83	5 778 096 165,29	6 113 443 979,16	6 331 965 431,70
<i>CHARGES DECAISSABLES</i>				
Achats et autres charges externes (60+61+62)	41 566 009,94	37 506 310,40	50 016 902,29	46 654 837,34
Impôts, taxes et assimilés (63)	70 052 401,35	72 029 732,36	74 539 181,59	75 938 209,31
Charges de personnel (64)	24 250 588,43	24 628 167,82	25 296 547,46	26 746 383,21
Autres charges de gestion courante (65)	5 234 257 085,65	5 456 142 859,99	5 349 211 784,19	5 482 738 710,97
Charges financières (66)	13 984 742,21	24 555 601,17	27 736 150,57	27 773 481,01
Charges spécifiques (67)	97 830,65	13 600 128,97	9 442 910,06	
TOTAL II	5 384 208 658,23	5 628 462 800,71	5 536 243 476,16	5 659 851 621,84
CAF (I-II)	139 197 707,60	149 633 364,58	577 200 503,00	672 113 809,86

4/ La capacité d'autofinancement nette ou l'épargne nette

La capacité d'autofinancement nette est égale à la CAF diminuée du remboursement en capital de la dette. La CAF nette représente donc l'autofinancement d'Ile-de-France Mobilités. Elle a augmenté de 18 % (+ 89 M€). Le remboursement du capital de la dette a augmenté de 7 %.

	2015	2016	2017	2018
CAF brute	139 197 707,60	149 633 364,58	577 200 503,00	672 113 809,86
Remboursement du capital de la dette	22 185 089,82	43 375 700,75	83 124 915,07	88 790 000,00
CAF NETTE	117 012 617,78	106 257 663,83	494 075 587,93	583 323 809,86

5/ Les ratios de structure

Quatre ratios permettent traditionnellement d'évaluer la structure du compte de résultat :

a/ Le coefficient d'autofinancement courant (CAC)

Ce ratio permet d'apprécier le niveau de la CAF nette. Lorsqu'il est supérieur à 1 il traduit une insuffisance de CAF : pour 2018 ce ratio continue de s'améliorer, passant de 0,98 en 2016 à 0,92 en 2017 puis 0,91 en 2018 :

$$\text{CAC} = \frac{\text{charges de fonctionnement CAF} + \text{remboursement de la dette}}{\text{produits de fonctionnement CAF}} = 0,91$$

b/ Le ratio de rigidité des charges structurelles (RIGID) :

Ce ratio rapporte les charges incompressibles aux produits courants. Il reste encore élevé même s'il passe de 0,884 à 0,874 :

$$\text{RIGID} = \frac{\text{charges de personnel} + \text{contingents} + \text{participations} + \text{charges d'intérêts}}{\text{produits de fonctionnement CAF}} = 0,874$$

87 % des charges courantes peuvent être considérées comme difficilement compressibles car relevant des contributions contractuelles versées aux transporteurs publics ou privés.

c/ Les ratios d'endettement

L'endettement rapporté aux produits de fonctionnement courant se situe à un niveau qui n'est pas significatif :

$$\text{END} = \frac{\text{encours total de la dette}}{\text{produits de fonctionnement CAF}} = 0,3$$

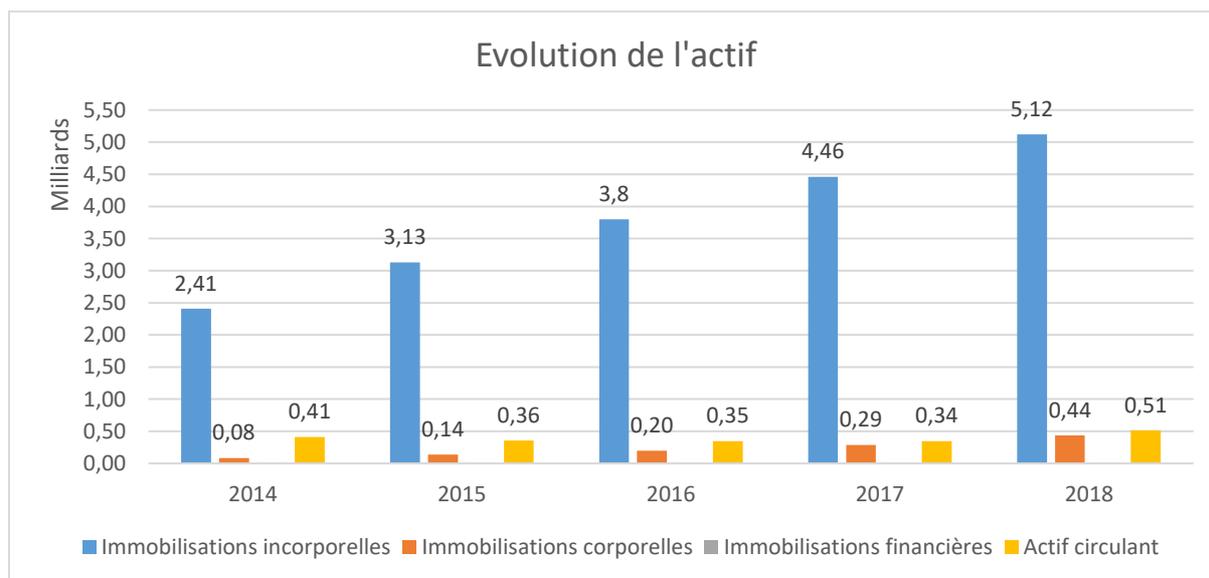
Lorsqu'il est rapporté à la CAF, l'endettement traduit le nombre d'années de CAF nécessaire pour couvrir le remboursement en capital de la dette. Fin 2018 ce ratio a été maintenu en deçà de 3 années :

$$\text{END} = \frac{\text{encours total de la dette}}{\text{CAF}} = 2,87$$

II. Le bilan

Le bilan à la clôture de l'exercice s'élève à 6 073 137 059,19 €, en progression de 19 %. Son augmentation en masse (+ 983 M€) est supérieure de 240 M€ à celle constatée l'année précédente (+ 743 M€).

1. L'actif



L'augmentation de l'actif (+ 983 259 556,09 €) résulte de l'augmentation de l'actif net immobilisé et de l'actif circulant :

➤ **L'augmentation de l'actif net immobilisé : +813 990 283,14 €**

soit un total de bilan de 5 559 471 508,48 € en hausse de 17 %, constitué des

- Immobilisations incorporelles + 663 355 339,15 €
(Total 5 123 363 132,22 €, +15 %)

Cette augmentation résulte essentiellement de subventions d'équipement versées (949 M€) aux entreprises de transports, destinées en particulier au financement du matériel roulant et à l'amélioration de la qualité de service. Les immobilisations incorporelles en cours (49 M€) concernent principalement le plan de modernisation de la billettique visant à mettre en place un nouveau système billettique commun à l'ensemble des transporteurs ainsi que les avances de trésorerie versées au titre des projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage d'IDFM.

Mais celles-ci n'ont plus été comptabilisées en toute fin d'année en immobilisations incorporelles ou corporelles en cours afin de respecter la norme comptable, comme indiqué supra.

- Immobilisations corporelles + 150 634 679,55 €
(total 436 097 949,60 €, + 52 %)

Cette augmentation correspond pour l'essentiel à l'acquisition de terrains (+ 35 M€), à la réalisation de constructions sur sol d'autrui (+ 38 M€) ainsi qu'aux immobilisations corporelles en cours dans le cadre des projets dont IDFM est maître d'ouvrage (+ 129 M€). Par contre, il n'a toujours pas pu être procédé à la complète mise à jour de l'état de l'actif, aucune sortie de bien n'ayant été comptabilisée.

- Immobilisations financières + 264,44 €
(total 10 426,66 €)

➤ **L'augmentation de l'actif circulant :** + 169 187 856,23 €

soit un total de bilan de 513 574 765,16 €, en augmentation de 49 % composé des

- Créances + 148 403 188,44 €
(Total 485 176 031,71 €, +44 %)

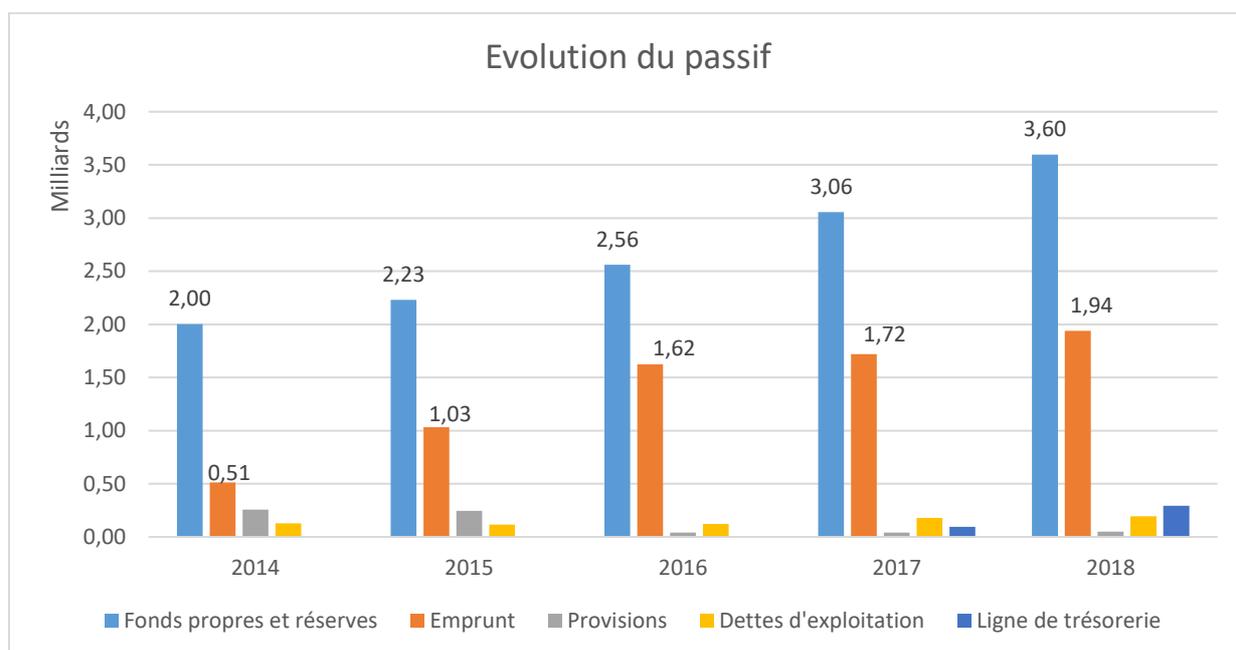
Les principales créances comprennent des produits à recevoir (361 M€, en augmentation de 15%, relatifs au versement transport à recevoir de l'ACOSS à hauteur de 276 M€, au reversement dû par l'Etat sur la TICPE pour 25 M€ et aux reversements attendus des transporteurs dans le cadre des contrats d'exploitation SNCF mobilités pour 47 M€ et RATP pour 14 M€). Il convient d'y rajouter les avances de trésorerie consenties aux mandataires de maîtrise d'ouvrage pour 104 M€ ainsi que des subventions d'investissement dues par diverses collectivités publiques (15 M€) et la TVA du mois de décembre (3 M€).

- Trésorerie + 20 784 667,82 €
(total 28 398 733,45 €)

➤ **L'augmentation des dépenses à régulariser :** + 81 416,69 €

soit un solde de 90 785,55 €.

2. Le passif



La variation positive du passif (+ 983 259 556,09 €) est constituée de l'augmentation de l'ensemble des postes :

- **L'augmentation des fonds propres** **+ 541 903 756,65 €**
(soit au total 3 597 358 159,45 €, en augmentation de 18 %) dont :
 - les dotations + 4 186 676,18 €
(total 22 914 721,34 € correspondant au FCTVA, + 22 %)
 - les réserves + 575 490 870,22 €
(total 1 894 478 445,15 €, soit une augmentation de 44 %) qui correspond à l'affectation du résultat de l'exercice précédent (574 147 096,22 €) ainsi qu'à la régularisation de la reprise d'une provision pour litiges
 - le résultat de l'exercice (excédent) + 79 635 102,94 €
(le résultat de l'exercice est de 653 782 199,16 €, en augmentation 14 %)
 - les subventions d'investissement reçues + 71 327 272,67 €
(total 1 623 141 416,92 €, dont le produit des amendes de police relatives à la circulation routière, qui s'est élevé sur l'année, à 139 M€ auquel s'ajoutent les subventions versées par l'Etat pour 2 M€, la région Ile-de-France pour 19 M€ et les départements pour 10 M€),
 - la neutralisation et la régularisation d'opérations - 188 736 165,36 €
(total - 607 158 564,75 €, en augmentation de 43 % ; neutralisation des cessions et amortissements)

➤ **L'augmentation des provisions pour risques et charges** +11 267 025,00 €

Ce poste de bilan (51 M€ en solde) est en augmentation de 28 %. 6 provisions pour litige sur 7 ont fait l'objet d'une reprise (pour 33 M€) tandis qu'une nouvelle provision pour charges a été constituée pour 44 M€.

Des provisions, certes pour un montant a priori minime, auraient dû être constituées pour couvrir les charges afférentes aux jours épargnés sur les comptes-épargne temps.

➤ **L'augmentation des dettes financières** + 217 893 631,04 €

(soit au total 1 937 565 382,21 €, en hausse de 13 %)

Un nouvel emprunt de 300 M€ a été contracté à taux fixe auprès de la BEI.

➤ **L'augmentation des dettes non financières** + 12 953 420,19 €

(soit au total 192 950 497,60 €, en hausse de 7 %)

Ces dettes fournisseurs et comptes rattachés sont constituées pour moitié de charges à payer (101 M€, en diminution de 25 %). Les principales charges à payer concernent les opérateurs de transport (40 M€ pour les transports par bus auxquels se rajoutent 20 M€ pour les transports scolaires et le remboursement de trop-perçus sur le versement transport pour 9 M€). Le solde est constitué des paiements dus aux fournisseurs, correspondant aux mandats en instance de règlement reçus fin décembre et qui n'ont pu être payés avant la clôture de la gestion.

➤ **L'augmentation de la trésorerie passive** + 198 000 000,00 €

Soit un solde de 293 M€, correspondant au tirage en cours de 2 lignes de trésorerie.

➤ **L'augmentation des recettes à régulariser :** + 1 241 723,21 €

soit un solde de 1 263 019,93 € correspondant à des recettes encaissées mais non encore titrées.

3/ Le tableau de financement

La synthèse de ces flux, qui ont affecté le patrimoine d'Ile-de-France Mobilités s'opère traditionnellement dans un tableau de financement dont la 1^{ère} partie décrit les ressources dont a bénéficié Ile-de-France Mobilités et les emplois qu'il en a fait tandis que la seconde partie détaille la variation du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie.

a/ 1^{ère} partie du tableau de financement

VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT					
Emplois	2018	2017	Ressources	2018	2017
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé			Capacité d'autofinancement	672 114	577 200
immobilisations incorporelles	964 066	895 408	Cessions ou réductions de l'actif		10 579
immobilisations corporelles	136 385	13 741	Augmentation de dotations/subventions	174 201	143 278
immobilisations financières			Augmentation des dettes financières	300 000	96 770
Remboursement de dettes financières	88 790	76 875			
TOTAL DES EMPLOIS	1 189 241	986 024	TOTAL RESSOURCES	1 146 315	827 827
<i>Apport au fonds de roulement net global (ressource nette)</i>			<i>Prélèvement sur le fonds de roulement net global (emploi net)</i>	42 926	158 197

Les ressources de l'exercice (1 146 M€) ont été inférieures aux emplois (1 189 M€).

La variation du fonds de roulement net global au titre des opérations de haut de bilan est donc négative à hauteur de 43 M€. Sur 2 ans le fonds de roulement net global a donc diminué de 201 M€.

b/ 2^{ème} partie du tableau de financement

VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT ET DE LA TRESORERIE				
	2018			2017
	Besoins (1)	Dégagement (2)	Solde (2-1)	Solde
VARIATIONS EXPLOITATION				
<i>Variation des actifs d'exploitation</i>				
avances et acomptes versés sur commandes	103 554			
créances clients, comptes rattachés et autres créances d'exploitation	44 849			
<i>Variation des dettes d'exploitation</i>				
dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes d'exploitation		12 750		
TOTAUX	148 402	12 750		
A/ VARIATION NETTE "exploitation"			135 652	23 312
VARIATIONS HORS EXPLOITATION				
<i>Variation des autres débiteurs</i>	82			
<i>Variation des autres créditeurs</i>		1 745		
B/ VARIATION NETTE "Hors exploitation"			- 1 363	60
Total A+B				
Besoins de l'exercice en fonds de roulement ou Dégagement net de fonds de roulement dans l'exercice			134 289	23 372
C/ VARIATION NETTE TRESORERIE				
			- 177 215	-181569
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL				
TOTAL (B + C) : emploi net ou ressource nette			42 926	158 197

Les avances et acomptes versés sur commandes ont augmenté de 104 M€ et les créances en attente d'encaissement de 45 M€. Parallèlement les dettes à l'encontre des fournisseurs et autres créditeurs divers ont augmenté de 14 M€. Il en est résulté une augmentation du besoin en fonds de roulement 134 M€.

La trésorerie enregistrant une variation nette négative de 177 M€, la variation du fonds de roulement net global se révèle négative à hauteur de 43 M€.

4/ Situation du fonds de roulement (FDR), du besoin en fonds de roulement (BFR) et de la trésorerie.

Le FDR est égal au total des ressources ou financements stables dont dispose Ile-de-France Mobilités (fonds propres et réserves + provisions + endettement à long et moyen terme) diminué du total des emplois ou biens stables pour lesquels ces financements ont été mobilisés (actif immobilisé). Le FDR est de ce fait un solde représentant la ressource stable dont dispose Ile-de-France Mobilité pour couvrir son besoin en fonds de roulement (BFR) et son besoin de trésorerie (T).

FDR-BFR=T

En 2018 le FDR a diminué de 62 % (-43 M€) pour s'établir à 26 M€.

Le BFR est le besoin de financement qui résulte du décalage entre les opérations budgétaires (émission des titres et des mandats) et les flux monétaires correspondants (encaissement des recettes et décaissement des dépenses). Il est égal au total de l'actif circulant (titres émis non encaissés ou dépenses payées avant mandatement) moins le total des dettes d'exploitation (mandats émis non encore payés ou recettes encaissées avant émission du titre).

Le BFR a augmenté de 86 % en 2018 (+ 134 M€) et s'élève à 291 M€.

La trésorerie nette, qui est égale à la différence entre le FDR et le BFR, est négative (- 265 M€) à la clôture de l'exercice, ce qui est la conséquence d'un fonds de roulement devenu insuffisant et/ou d'un besoin en fonds de roulement trop important.

En milliers d'euros	2016	2017	2018	Variation 2018/2017	
Ressources stables (RS)	4 225 529	4 814 859	5 585 923	771 064	16%
Fonds propres et réserves	2 561 990	3 055 454	3 597 358	541 904	18%
Provisions	40 637	39 733	51 000	11 267	28%
Endettement à long/moyen terme	1 622 902	1 719 672	1 937 565	217 893	13%
Emplois stables (ES)	3 997 954	4 745 481	5 559 471	813 990	17%
Immobilisations incorporelles	3 798 881	4 460 008	5 123 363	663 355	15%
Immobilisations corporelles	199 063	285 463	436 098	150 635	53%
Immobilisations financières	10	10	10	-	0%
FDR (RS-ES)	227 575	69 378	26 452	- 42 926	-62%
Actif circulant (AC)	254 546	336 782	485 266	194 213	58%
Dettes à court terme (DCT)	121 154	180 018	194 213	14 195	8%
BFR (AC-DCT)	133 392	156 764	291 053	134 289	86%
Trésorerie (FDR-BFR)	94 183	- 87 386	- 264 601	- 177 215	203%

III. Les engagements hors bilan

Ceux-ci sont retracés dans le volet budgétaire du compte financier.

IV. Valeurs inactives

La comptabilité des valeurs inactives au 31 décembre 2018 présente un solde nul.